

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique  
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 an 12 mois 1 an 1 an  
Suisse Fr. 1.50 4.— 10.— 22.—  
Etranger 4.— 10.— 19.— 33.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.  
Compte de chèques postaux 114 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S. A. SUISSE DE PUBLICITE

Rue SAINT-PIERRE  
FRIBOURG

PREX DES ANNONCES

En Suisse	10	15	20
En France	15	20	25
En Belgique	20	25	30
En Hollande	25	30	35

## Nouvelles du jour

### Remise du traité de paix à la Turquie. Démission du cabinet italien. Poursuite contre la Confédération générale du travail.

Les conditions que les Alliés, par l'organe de M. Millerand, ont remises hier à la Turquie, étaient connues d'avance. Elles sont dures, mais méritées, et elles auraient pu être plus dures encore, puisqu'il avait été question de prendre Constantinople aux Turcs et de refouler ainsi le siège de leur gouvernement en Asie. Personne ne s'opposera au cours des vingt dernières années. Mais, pour d'autres considérations où il n'entre pas de sentimentalité déplacée à l'égard de la Turquie, l'opinion française accueille froidement le traité.

Ce que nous avons fait prévoir hier est arrivé : M. Nitti a été mis en minorité sur une affaire de politique intérieure. Il avait posé la question de confiance sur une proposition des socialistes et des catholiques en faveur des postiers et des télégraphistes ; 112 députés ont voté pour l'ordre du jour de confiance, et 193, contre. M. Nitti présentera aujourd'hui, mercredi, la démission du cabinet.

Le gouvernement français vient de prendre une mesure qui réjouira les amis de l'ordre, en décidant en principe la dissolution de la Confédération générale du travail, parce que, au lieu de se borner aux intérêts professionnels des travailleurs, elle se livrait à une action politique.

Cette mesure consiste d'abord dans l'invitation au garde des sceaux d'ouvrir une information en vue de la dissolution de la C. G. T. Si on laisse l'affaire suivre son cours judiciaire, le résultat est certain : la C. G. T. sera dissoute ; mais il y a précisément à craindre que le ministère ne se laisse fléchir et que, pour des raisons politiques, il ne suspende lui-même l'effet de son bon mouvement.

Le Dr Ladislas Szabo vient de faire paraître, chez l'éditeur Wyss, à Berne, un opuscule intitulé : Documents secrets de la propagande bolchéviste, qui contient des choses bien intéressantes et parfois quelque peu troublantes.

M. Szabo est Hongrois et s'occupe principalement de l'expérience que la Hongrie a faite du régime bolchéviste. Il montre comment le poison fut apporté dans le pays par les troupes revenues de la captivité russe et comment il trouva un terrain propice, du fait de la propagande socialiste qui avait animé le moral de la nation, tout comme elle l'a fait en Allemagne. La révolution de Budapest s'accomplit avec une incroyable facilité.

« Tous les âges et tous les peuples peuvent apprendre de la genèse de la révolution hongroise, écrit M. Szabo ; nous avons vu la possibilité de faire la révolution dans un pays où pas plus d'un pour cent de la population était révolutionnaire.

« Jusqu'au jour du déchaînement de la révolution, à l'exception des organisateurs, personne ne savait ce qui se préparait.

« Le 31 octobre au matin, c'est par les journaux que le peuple a appris que, pendant la nuit, la révolution avait éclaté et vaincu. »

Le comte Michel Carolyi fut le fourrier du bolchévisme. Il était furieux de ce que le roi avait décliné son concours pour la formation du cabinet. Il avait derrière lui une cinquantaine de politiciens, 1200 francs-maçons, 2000 radicaux et 100.000 socialistes. Pour révolutionner un pays de dix millions d'âmes, c'était dérisoire. Mais Carolyi avait pour complice une presse complaisante envers le socialisme et 80.000 déserteurs qui se traînaient dans les rues de Budapest. Pour déclencher la révolution, Carolyi et ses séides organisèrent des échauffourées, au moyen d'agents provocateurs. Leur désir était que le gouvernement fit tirer sur la

folle. Au premier rang de ceux qui essayaient d'entraîner celle-ci à des démonstrations péroratoires, il y avait Stephan Friedrich, le même personnage qui, après la chute du bolchévisme, prit la direction du gouvernement restaurateur ! On sera stupéfait de cette volte-face. A nous, M. Szabo n'apprend rien : un ami revenu de Hongrie nous avait édifié sur le compte de Stephan Friedrich.

Avec un seul bataillon, dit M. Szabo, on aurait pu écraser la révolution dans l'œuf. Mais le roi et le gouvernement furent pris de la même faiblesse que Louis XVI : ils défendirent aux troupes de faire usage de leurs armes. Cette longanimité a coûté à la Hongrie des flots de sang et quinze milliards. Le lendemain de la révolution, le journal du nouveau gouvernement écrivait : « Nous demandons 10.000 têtes. »

M. Szabo est sans indulgence pour la diplomatie suivie par les Alliés à l'égard de la Hongrie révolutionnée. Les Alliés s'étaient assurés le droit d'occuper les principales villes ; les Hongrois honnêtes espèrent qu'on leur ferait, pour le maintien de l'ordre. Il n'en fut rien. La Conférence de la paix (Hirta) avec les bolchévistes. Le général Smuts fut envoyé à Budapest pour discuter avec Béla Kun.

« Le fait seul que les gouvernements de l'Entente étaient disposés à traiter avec cette société augmenta considérablement la confiance des bolchévistes en eux-mêmes et consolida le bolchévisme », fait observer avec raison M. Szabo.

L'Italie négociait en aparté avec les sanguinaires despotes de Budapest. M. Szabo publie une dépêche de Béla Kun qui s'en glorifie.

M. Szabo constate que, pendant « que les pauvres Hongrois, retenus leur souffle, épiaient anxieusement si les puissances occidentales reconnaîtraient enfin le danger menaçant que représentait le bolchévisme pour la civilisation tout entière, derrière leur dos, les puissances victorieuses discutaient d'un « appui moral » à donner au soviet hongrois. » Elles n'exigeaient qu'un superficiel changement de personnes, pour sauver les apparences.

Et M. Wilson ! M. Wilson était pour faire la paix avec n'importe qui, excepté avec un Habsbourg. Il avait envoyé à Moscou des délégués personnels pour s'aboucher avec Léline. Le chef de cette délégation, M. Bullitt, fit un rapport étonnant sur l'état de la Russie soviétique. M. Szabo dit que la délégation américaine avait emporté un projet de traité de paix tout préparé, auquel le collaborateur de Léline pour les affaires étrangères, Tchitchérine, souscrivit et qu'il ne restait plus qu'à faire approuver par la Conférence de Paris. Mais là, l'affaire échoua, heureusement. M. Bullitt, qui était membre de la conférence, donna sa démission, de dépit.

M. Szabo conclut en avertissant les amis de l'ordre de faire bonne garde. Il le faut, en effet, car les vigies de la société ont d'étranges défaillances.

Quand est-ce que les gouvernements se décideront à mettre une bonne fois la main au collet des grands profiteurs qui font tout renchéris ? Quelle timidité dans l'imposition des bénéfices de guerre ! Que de ménagements, que d'attention il ne pas brusquer les gros portefeuilles ! Quel respect religieux pour le secret des coffres-forts !

On sait à quel prix est monté pendant la guerre le fil à coudre. La bobine s'est payée jusqu'à 1 franc. Or, le prix de revient en était de 38 centimes. Mais la maison Coats, qui a presque le monopole de cette marchandise, a distribué un dividende de 40 %, dissimulé au moyen des trucs habituels : transformation des bénéfices en parts d'actionnaires, etc. Le capital de la maison Coats est de 250 millions ; les réserves le dépassent déjà de 30 millions !

Qui dira tous les méfaits des grands mo-

opolitiseurs ? Augmentation soudaine de prix, sans autre raison que la fameuse *auri sacra fames* ; diminution volontaire de la production afin de rarefier le produit et d'empêcher que les prix ne descendent ; rétention de marchandises pour les écouler à plus haut prix en temps de pénurie, etc. La palme dans ce genre d'exploits appartient aux planteurs de café brésiliens et aux planteurs de coton américains, qui sont allés jusqu'à détruire une partie de la récolte parce qu'ils trouvaient que celle-ci avait été trop abondante !

Toutes ces pratiques inspirées par un égoïsme éhonté ne sont autre chose que du brigandage social. Des hommes d'une cupidité insatiable accaparent certains produits essentiels : pétrole, coton, fer, charbon, sucre etc. ou les œuvres de l'industrie et spéculent sur les besoins généraux en s'affranchissant de toute règle de modération et de tout égard envers leurs semblables.

Demain, jeudi, 13 mai, fête de l'Ascension, la Liberté ne paraîtra pas.

## APPEL du parti conservateur populaire suisse

### Electeurs conservateurs !

Le 13 avril, à Lucerne, le Congrès du parti conservateur suisse a décidé, par 120 voix contre 43, sans toutefois recourir au mot d'ordre impératif, de recommander l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

Dans le sein de l'Assemblée fédérale, en novembre 1919 et en février 1920, les représentants catholiques au Parlement, à la suite de nos deux Conseillers fédéraux, s'étaient déjà prononcés, par une majorité des 3/4, en faveur de notre adhésion.

Voici les motifs qui ont principalement déterminé les délégués de notre parti à recommander notre entrée dans la Ligue des Nations :

La Ligue se propose d'empêcher le retour des guerres et la limitation des armements qui ont jusqu'ici épuisé les Etats et créé un danger perpétuel de guerre. La Société des Nations favorisera, d'autre part, le travail commun des peuples dans l'intérêt de la civilisation. Elle est une idée essentiellement chrétienne, à laquelle nous pouvons en toute conscience adhérer.

La reconstruction de l'Europe déchirée par la guerre mondiale n'est possible que par une collaboration intime de tous les Etats. Cette reconstruction est une question d'existence pour la Suisse elle-même. Nous avons donc le devoir de travailler nous aussi à la réalisation de cette communauté des peuples.

Par la déclaration solennelle du Conseil de la Société des Nations du 13 février 1920, notre neutralité traditionnelle est assurée et garantie par tous les Etats signataires. Notre indépendance nationale et notre liberté sont, par conséquent, mieux assurées que si nous n'entrions pas dans la Ligue.

Un refus de notre part nous ferait perdre irrémédiablement notre influence prépondérante dans les institutions internationales, comme la Croix-Rouge, l'Union postale universelle, etc., et d'une manière générale dans toutes ces œuvres auxquelles notre pays est redevable d'une grande partie de sa considération dans le monde. Notre patrie serait complètement mise de côté et isolée au point de vue intellectuel, politique et économique. L'isolement économique en particulier serait pour notre ravitaillement, notre commerce et notre industrie une véritable catastrophe. Nous ne devons en aucun cas nous exposer à un tel danger.

Le socialisme révolutionnaire entre en lice compact contre la Société des Nations et contre notre adhésion à celle-ci, parce qu'il espère instituer la dictature du prolétariat sur la base communiste de la 3<sup>e</sup> Internationale. Est-ce le rôle du parti conservateur, qui est essentiellement un parti de conservation sociale, de marcher la main dans la main avec les éléments de désordre contre la décision unanime du Conseil fédéral et la grande majorité de l'Assemblée fédérale ?

Dans l'esprit de la décision prise par le Congrès de notre parti à Lucerne, le 13 avril dernier, nous vous recommandons de voter

**Oui**  
le 16 mai prochain.  
Le président du parti :  
**Dr J. REBER, Conseiller aux Etats.**  
Le vice-président :  
**E. PERRIER, Conseiller national.**  
Le secrétaire : **Dr P. KUNIK.**

## Les assemblées

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a adressé, mardi, un appel chaleureux et patriotique aux électeurs, les engageant à se prononcer pour l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

A Bâle, ont eu lieu deux assemblées contre l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. Au Casino de Gundoldingen, devant 400 personnes environ, le conseiller aux Etats Dr Scherer et le pasteur Waldburger ont prononcé des discours. Au cours de la discussion qui suivit, M. Gustave Brändlin, député au Grand Conseil, et deux autres orateurs ont parlé en faveur de l'adhésion, tandis que le conseiller national Dr Schär a soutenu le point de vue contraire. Les opinions étaient très partagées. Aucune résolution n'a été votée.

A la brasserie du Vautour, à Horburg, au cours d'une assemblée organisée contre la Société des Nations, le président du Grand Conseil Dr Börlin et le pasteur Hans Baur ont prononcé des discours très applaudis. Une vive discussion s'ensuivit qui, dans une certaine mesure, a été favorable aux amis de la Société des Nations. Aucune résolution n'a été votée.

M. le président de la Confédération Motta prononcera, vendredi prochain, à Bellinzona, un grand discours en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des Nations. Le président passera la journée de samedi à Airolo, son village natal.

Des assemblées de délégués organisées par le parti catholique solurois, ont eu lieu ces jours derniers dans les districts d'Olten, de Gösgen, Dornack, Thierstein, Balsthal-Thal et Balsthal-Gäu. Ont parlé pour l'accession de la Suisse à la Société des Nations M. Kurer et M. Steinmann ; contre, MM. Ferdinand Buomberger, Businger et Otto Walter.

Des résolutions ont été votées à la presque unanimité recommandant aux électeurs catholiques de repousser le projet d'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

Le parti démocratique zuricois s'est prononcé contre l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. Une minorité a voté en faveur de l'adhésion, à condition qu'on donne l'occasion à la Suisse de contribuer à l'amélioration du traité de Versailles.

M. le conseiller fédéral Musy a parlé, mardi soir, à Bienne, devant une grande assemblée, en faveur de l'entrée dans la Ligue des Nations. L'assemblée a vivement applaudi l'orateur.

On nous écrit :  
Genève fournira une imposante majorité affirmative le 16 mai.

Malgré l'effort des socialistes et l'activité que déploie M. Jean Debrit, directeur de la Feuille, le résultat ne fait pas l'ombre d'un doute. Une campagne extrêmement active et ardente est menée par le comité, dont font partie des représentants des divers partis. Réunions et conférences ont lieu en ville, dans les communes suburbaines, et jusque dans le plus petit de nos villages.

Vendredi soir, un meeting immense aura lieu dans la grande salle du Bâtonnet électoral.

M. Ador, ancien président de la Confédération, M. Musy, conseiller fédéral entrèrent en lice et prononcèrent de grands discours. Des orateurs fournis par les divers partis, MM. Gignoux, conseiller d'Etat, Sigg, ancien conseiller national, Rochaix, Willomin et Gottret, prendront également la parole.

On compte sur une grandiose manifestation patriotique et sur la présence de 5000 à 6000 citoyens. Ce sera une véritable landsgemeinde.

Lausanne, 11 mai.

La manifestation organisée par l'Union civique lausannoise en faveur de la Société des Nations a eu un plein succès. Dès 8 heures, un immense cortège, comprenant les sociétés universitaires et la plus grande partie des sociétés de la ville, encadré par deux fanfares et des batteries de tambours, a parcouru les rues de Lausanne, entre deux haies compactes de spectateurs, qui se sont joints aux manifestants. En un instant, la place de la Riponne fut pleine de monde. Les drapeaux sont venus se placer des deux côtés de la tribune, dressée pour la circonstance, et M. le député Sydney-Schopter, l'organisateur de la manifestation, a aussitôt donné la parole à M. le conseiller fédéral Chuard, accueilli par de longues ovations. En un appel vibrant, M. Chuard a dit les espoirs que le Conseil fédéral fonde sur le vote du canton de Vaud et il a engagé ses concitoyens à ne pas tromper cette attente. M. Alois de Meuron, conseiller national libéral, a montré, avec éloquence, l'import-

ance de la décision qui sera prise dimanche par le peuple suisse. M. le député aux Etats Dind, MM. Rapin et Ribi, socialistes, M. Roger Mathey, jeune-radical, et M. le conseiller d'Etat Bujard, libéral, ont tour à tour pris la parole. Entre les discours, l'assemblée chantait en chœur les airs nationaux, exécutés par les sociétés de chant de la ville. Avant de clore la réunion, M. le député Schopter a fait acclamer par les huit mille manifestants un ordre du jour motivant un vote affirmatif, le 16 mai prochain.

Cette assemblée, qui s'est déroulée avec la dignité qui convient dans des circonstances aussi graves, est de bon augure. D'ailleurs, les nouvelles les plus favorables parviennent de toutes les parties du canton, et l'on peut s'attendre à une majorité considérable d'acceptants.

## Le traité de paix pour la Turquie

Paris, 12 mai.

(Havas.) — La cérémonie de la remise du traité de paix à la délégation turque a eu lieu, hier mardi, à 4 heures du soir, au ministère des affaires étrangères, à Paris.

M. Millerand président, M. de Fouquieres, chef du protocole, introduisit les délégués de l'empire ottoman. M. Millerand, au nom des Alliés, leur remit le projet de traité. Les puissances ont décidé que les discussions auraient lieu par écrit ; un délai d'un mois est accordé au gouvernement ottoman pour faire connaître ses observations.

Tevfik pachà, les mains tremblantes posées sur le document qu'il venait de recevoir, répondit quelques mots d'une voix assurée par émotion.

M. Millerand a levé la séance, qui avait duré cinq minutes.

Paris, 11 mai.

Le projet de traité remis aux délégués turcs est divisé en treize parties.

La première partie comprend le pacte de la Société des Nations, à laquelle un rôle est assigné à plusieurs reprises dans le traité.

La deuxième partie décrit les nouvelles frontières de la Turquie, en Europe et en Asie.

La troisième partie, qui comprend treize sections, oblige les Turcs à accepter les changements politiques à intervenir en Europe et en Asie, tels qu'ils résultent du traité.

Cette partie établit une convention spéciale pour le régime des Détroits (Dardanelles, Bosphore et Mar-maré) : elle prévoit l'autonomie et l'indépendance éventuelle du Kurdistan, et crée un régime spécial pour la ville et la région de Smyrne, restée sous la domination turque tout en passant sous l'administration de la Grèce.

Elle stipule la reconnaissance de deux nouveaux Etats : l'Illéjaz et l'Arménie ; la reconnaissance provisoire de la Syrie et de la Mésopotamie comme Etats indépendants, conseillés et assistés par un mandataire ; l'administration de la Palestine par un mandataire qui sera responsable de l'application de la déclaration faite par le gouvernement britannique en 1917 concernant l'établissement en Palestine d'un home national pour le peuple juif. Elle exige aussi la reconnaissance par la Turquie de la situation nouvellement créée par la guerre en Egypte, au Soudan, à Chypre et dans les îles de l'Egée, ainsi que la reconnaissance du protectorat français au Maroc et en Tunisie pour couper court à toute tentative de la Turquie d'exercer une influence sur les musulmans de l'Afrique du nord.

La quatrième partie s'occupe de la protection en Turquie des minorités religieuses et ethniques, ainsi que des mesures de restitution et de réparations pour les dommages qui leur ont été causés pendant la guerre.

La cinquième partie fixe les conditions militaires, navales et aériennes de la paix, limite les forces armées laissées à la disposition du sultan, organise la gendarmerie ottomane et les éléments spéciaux prévus pour le renforcement de cette dernière. Le recrutement obligatoire est aboli en Turquie. Le maintien de la liberté des Détroits est garanti par le démantèlement dans la zone qui les entoure, de toutes les fortifications, ainsi que par le droit réservé à la France, à l'Angleterre et à l'Italie d'y maintenir des forces navales, militaires et aériennes.

La marine turque est abolie, à l'exception d'un certain nombre de bâtiments destinés à assurer l'ordre et la police de la pêche. Les forces aériennes turques sont supprimées.

La sixième partie règle le retour des prisonniers de guerre ; elle impose aux puissances signataires certaines obligations concernant l'entretien des sépultures militaires et confine les engagements qui ont été pris pour les sépultures militaires des soldats alliés tombés dans la presqu'île de Gallipoli.

La septième partie règle l'application des pénalités applicables à ceux qui ont violé les lois de la guerre et qui sont responsables des mas-

OFFICIEL  
Genève, 96  
Week, géom. off.  
Week, géom. off.

Moto  
RERA  
Garage GIANI  
GENÈVE

REUVES  
de suite  
13,000 fr.  
19,000 fr.  
16,000 fr.  
8,500 fr.  
27,000 fr.  
26,000 fr.  
35,000 fr.  
4476  
Criblet, I

travaux  
Gerole scolaire  
LE SAVON  
Aspic  
Chambre à air.

Américains  
Chambre à air.

LER & PERNET  
Fribourg.

PAYERNE  
à Romont  
à l'an et plus

à notre charge  
DE PAYERNE.

sacres survenus en Turquie pendant les hostilités.

La huitième partie a trait aux arrangements financiers pris pour l'avenir de l'empire ottoman et les réparations financières de ce dernier.

La neuvième partie contient des dispositions d'ordre économique; elle remet en vigueur plusieurs traités et conventions non politiques et fixe les principes applicables aux compagnies concessionnaires, tant en Turquie que dans les territoires concédés par celle-ci.

La dixième partie règle l'avenir de la navigation périmenne en Turquie.

La onzième partie contient des clauses visant le contrôle international des ports, voies d'eau et voies ferrées.

La douzième partie est relative au travail. La treizième partie est composée d'articles divers qui n'ont pas trouvé place dans d'autres rubriques, notamment la confirmation des décisions des cours des prises aliées et le futur régime monétaire de la Turquie et de tous les territoires qui en seront détachés.

Les clauses finales règlent les conditions de l'application et de la mise en vigueur du traité et envisagent l'accession de la Russie au traité de paix avec la Turquie.

La conférence de Pallanza

Milan, 11 mai.

Le Secolo annonce que le ministre pépétentiaire serbe, M. Pasichich, est arrivé mardi à Pallanza.

Après lui sont arrivés, par train spécial, M. Thumlich, ministre des affaires étrangères avec M. Pavlovitch, sous-chef de cabinet, et le colonel Kafafatovitch, sous-chef de l'état-major de l'armée serbo-croato-slovene.

Le Corriere della Sera, relevant le nombre limité des délégués yougo-slaves à la conférence de Pallanza, écrit que ce fait constitue un facteur favorable à la solution de la question. Cela prouve également que les Yougo-Slaves sont désormais d'accord sur les bases de la convention qui leur sera soumise.

Le Popolo d'Italia relève l'absence du général Badoglio, chef de l'état-major italien à Pallanza. Cette absence est due au fait que le général ne veut pas d'une politique de concession, politique voulue par le président des Etats-Unis.

Pallanza, 11 mai. La conférence italo-yougo-slave s'est ouverte mardi matin, à 11 heures, à la villa Casanova, à Pallanza. M. Scialoja croit que les négociations seront de courte durée et qu'elles seront basées sur de nouveaux principes indépendants du pacte de Londres, du memorandum du 9 décembre et des compromis qui suivit. Elles seront basées sur les ententes qui ont eu lieu à Rome les 9, 10 et 11 avril entre MM. Scialoja et Thumlich.

M. Bybar, ministre, ne participera pas aux travaux de la délégation yougo-slave à Pallanza pour des raisons personnelles, car il fut député de Trieste au Parlement autrichien. Les séances de la conférence auront lieu le matin entre 11 et 13 heures, et l'après-midi entre 18 et 19 heures. Un communiqué à la presse sera rédigé à la fin de chaque séance. Si un accord se conclut, les experts militaires seront invités à prendre part à la dernière séance.

La grève en France

Paris, 11 mai.

Le personnel du Métro et du Nord-Sud, au cours d'une réunion tenue dans la nuit de lundi à mardi, a adopté un ordre du jour acclamant la grève.

M. Hanot, directeur du journal Le Social, ancien officier, titulaire de plusieurs citations, a été arrêté mardi matin sous l'inculpation de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

Les agents du service de la sûreté ont procédé, mardi matin, à l'arrestation de M. Dumercq, délégué de la C. G. T., et de M. Thys, délégué de la Fédération des cheminots.

Tous deux sont inculpés de complot contre la sûreté de l'Etat. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Le service de l'électricité est assuré à Paris par le personnel fidèle et par des volontaires.

La Pologne et l'Ukraine contre la Russie

Berlin, 10 mai.

Le poste de T. S. F. de Varsovie a reçu, le 9 mai, un radiotélégramme de Moscou confirmant l'occupation de Kief par les Polonais.

On complètera cette nouvelle par le télégramme suivant, de Varsovie au Times: « La cavalerie polonaise pour suit l'armée rouge en retraite. Les Polonais ont atteint un pont à cinquante milles au sud de Kief. »

Menace d'expulsion de Sœurs hospitalières

On écrit de Mونس (Belgique) à la Libre Belgique de Bruxelles: « La Libre Belgique a signalé récemment l'acte de M. Desfontaines, conseiller communal et administrateur des hospices, les comptes de cette institution d'être en déficit de 280.000 francs. Savez-vous quel remède la commission a trouvé à cette situation? »

Elle a informé les Sœurs qui dirigent cet établissement depuis soixante-dix-huit ans qu'elle les expulsait fin juin prochain...

Après le départ de cette date, les Sœurs seront remplacées par des infirmières laïques et il est certain que de ce chef, le déficit s'accroîtra encore. Les infirmières seront évidemment choisies parmi les jeunes filles, « bien pensantes », à la façon lécure ou rouge et celles-ci auront, tout aussi évidemment, soin de réclamer des salaires en concordance avec la vie chère. Oh! mon sacrée, voilà bien de tes coups!

L'explorateur Amundsen

On sait dans quelles conditions fut entreprise et réussie, de 1910 à 1912, l'expédition d'Amundsen au pôle Sud.

Entré chez lui, Amundsen a préparé une nouvelle campagne. Son objet était de compléter les explorations de Nansen, de pénétrer dans l'Océan Arctique sensiblement plus à l'est que celui-ci, d'atteindre le pôle Nord, en revenant par le détroit qui sépare le Spitzberg du Groenland.

Au bord de son navire la Maud, il a quitté Christiania vers la fin de juin 1918, au moment où la grande guerre faisait rage. Il a gagné la côte septentrionale de Sibirie, et a pris ses quartiers d'hiver près du cap Chelguskin, le point le plus septentrional de l'Asie. Depuis lors, pendant près de deux ans, on a été sans nouvelles de lui. Or, voici que, pour la première fois, ces jours derniers, un message, transmis par l'Alaska, et ayant mis d'ailleurs quinze mois pour arriver, apporte des renseignements précis sur le début de l'expédition.

La Maud a quitté sa baie d'hivernage le 12 septembre 1919; elle a longé le rivage sibérien, jusqu'à l'est des îles de la Nouvelle-Sibirie. C'est là qu'elle a essayé d'entrer dans la mer de glace, pour se laisser entraîner par le courant, et parvenir de la sorte au pôle Nord.

Mais cette première tentative a été un échec. Le courant, au lieu de se diriger vers le nord, se dirigeait vers le sud. Les explorateurs décidèrent alors de chercher, le long de la côte, un autre lieu d'hivernage. C'est vers l'île d'Aion qu'ils se trouvaient, après une navigation difficile, à travers les montagnes de glace, par une mer tourmentée, qu'une brillante aurore boréale venait, de temps à autre, illuminer.

Dans cet endroit perdu, au fin fond du monde habité, ils rencontrèrent, trois jours après leur arrivée, quelques misérables humains: des Esquimaux y avaient dressé leur tente, mais ils disparurent bientôt après, pour aller chercher ailleurs leurs troupeaux de rennes. Une bourgade sibérienne, Nijnii-Kolmsk, se trouve à une certaine distance. Deux hommes de l'expédition y sont envoyés avec le courrier. Ils reviennent peu après; des Sibériens qu'ils ont vus leur apprennent que Nijnii-Kolmsk, à cause de la guerre, est coupé de toute communication avec l'univers civilisé.

L'hiver arctique n'aurait fini, c'est-à-dire durant notre été prochain, Amundsen se propose de gagner les rives de l'Alaska, jusqu'à Nome. Il espère y trouver des lettres. Après un court séjour, il recommencera sa tentative, en abordant la mer de glace près des îles Wrangel. « De là, dit-il, la navigation nous prendra vraisemblablement cinq années. » Par cette courte phrase, se termine ce message d'un homme disant pour cinq années adieu au restant des humains.

Au Mexique

Mexico, 11 mai.

(Havas.) — La ville est tranquille. Les services des eaux et de la lumière fonctionnent. Le général Bresino a été nommé commandant général de la ville. Le général Obregon a informé les Américains qu'il aurait pu prendre la capitale il y a une semaine, mais il a préféré fournir au général Carranza l'occasion de démissionner, pour éviter une effusion de sang. On ne signale aucun désordre.

New-York, 12 mai.

(Havas.) — Les nouvelles de Vera-Cruz, datées de lundi, annoncent que le général Carranza a réussi à enfoncer les lignes des rebelles, à Apizaco, et a avec 4000 hommes opposé de la résistance à San Marco, au nord-est de Puebla.

Les troupes du général Aguilar, gouverneur à Vera Cruz, et les principaux chefs du général Carranza se sont joints aux rebelles.

Les postiers et télégraphistes italiens

Rome, 11 mai.

(Stefani.) — A la suite de la décision prise par le ministre des postes et des télégraphes, de faire comparaître devant le conseil disciplinaire les principaux agitateurs des P. T. T., les employés de Rome, Milan, Gènes et d'autres villes ont quitté le travail mardi matin.

Nouvelles diverses

Le roi d'Angleterre se rendra, à la fin du mois de mai, en France, pour visiter les champs de bataille.

La femme et la famille de l'ancien chef communiste hongrois Béla Kun sont arrivées à Bologne, accompagnées par le député socialiste italien Bucco.

PETITE GAZETTE

Après les fêtes d'Orléans

Aussitôt après les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, auxquelles il avait assisté, le maréchal Foch est reparti pour Paris. Beaucoup de Parisiens étant arrivés à Orléans pour ces fêtes, la Compagnie avait formé une rame de wagons à Orléans, qui fut rattachée à l'express venant de Toulouse. Une place avait été réservée pour le maréchal Foch dans un compartiment avec des sénateurs et des députés.

Au cours du voyage, le maréchal Foch vint saluer Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui occupait un compartiment voisin, son secrétaire particulier et quelques invités. Ceux-ci, voyant paraître le maréchal à l'entrée du compartiment, voulaient se retirer. « Oh! fit le maréchal Foch en riant, si je fais fuir tout le monde, je m'en vais. »

Monsieur le maréchal, répartit Mgr Tou-

chet, c'est assez votre habitude de mettre les gens en fuite.

Tout le monde reprit sa place et on put admirer la simplicité du maréchal et le piquant de sa parole.

Un congrès d'alpinisme

Monaco, 7 mai.

Un important congrès d'alpinisme est réuni en ce moment et pour une dizaine de jours à Monaco sous le haut patronage du prince Albert 2<sup>e</sup> et du club alpin français et sous la présidence générale du baron Gabet, de Nice. Il groupe une foule de personnalités des pays de l'Europe et de pays neutres, marquant dans les domaines de l'alpinisme pur ou des sciences qui s'y rattachent. Cette première tentative de reprise des relations intellectuelles internationales aura le meilleur effet. Une très large place a été faite à la glaciologie, à la topographie alpine, à la protection des sites, etc. La section des Pares nationaux est sous la présidence directe du savant prince de Monaco. Le Ministère français de l'Agriculture a désigné une pléiade de ses collaborateurs versés dans l'économie alpestre; enfin les sections scientifiques ont en la personne de M. Girardin, le distingué professeur de Frébourg, un président dont l'habileté à se débrouiller dans la multitude des communications faites au Congrès, ne le cède qu'à sa courtoisie parfaite. La Suisse est représentée par M. A. Bernoud, de Genève, ancien président central du C. A. S., Jacot-Guillarmod, l'explorateur himalayen, Paul-Louis Moreau, délégué par l'Université de Lausanne et la Commission suisse des glaciers, par M. Girardin, enfin par quelques dames de Vevey et Montreux, représentant le Club suisse des femmes alpinistes. Les communications des Suisses ont été entendues avec faveur et eux-mêmes ont été l'objet de l'accueil le plus chaleureux. Le Congrès siège au Musée océanographique; les séances et conférences sont coupées de courses dans l'admirable région de la Côte d'Azur et de son ancien pays.

Le Congrès a été ouvert le 1<sup>er</sup> mai solennellement par le souverain de Monaco, en présence de la duchesse héritière de Valentinois, du duc, et d'une assistance choisie.

Un déjeuner a réuni les délégués à la table du souverain. Il a été suivi d'une réception des congressistes dans les jardins du Palais, merveilleusement fleuris.

Nouvelles religieuses

La canonisation de Jeanne d'Arc

Demain, jeudi, par train spécial, 65 députés français, une vingtaine de sénateurs et de nombreux membres du Conseil municipal de Paris partiront de Paris pour se rendre à Rome. Ils seront reçus en audience particulière par le Souverain-Pontife, à l'ambassade par M. Barrère, et par M. Doucet, chargé d'affaires de France auprès du Vatican.

Plusieurs cardinaux ont manifesté le désir de recevoir les parlementaires français. Les pèlerins qui auraient certainement dépassé 50,000 s'il n'y avait eu de telles difficultés de transport et de logement, seront au moins 10,000.

Echos de partout

LE MEILLEUR MARCHÉ

Le représentant toulousain d'une marque d'autos avait vendu une 12 chevaux à un homme emchéti dans le commerce des vins. Prix convenu, 20,000.

Après plusieurs mois d'attente, il reçoit enfin la voiture et se fait une joie d'aller la lever lui-même par la route, d'ailleurs assez poussièreuse.

« C'est ça, la bagnole? ... dit le marchand de vins, en regardant avec dégoût la carrosserie poudrée par le trajet.

« Mais il appelle sa femme.

« Viens donc voir la voiture!... »

Grinace de la femme: « Ça, une voiture neuve, une voiture de 20,000!... Jamais de la vie!... On n'est pas des porcs; vous pouvez la remporter. »

Coleur du vendeur qui, du moins, réclame 300 francs pour son déplacement et son essence. Foyal, l'acheteur récalcitrant lui tend un billet de cinq cents francs.

Sur quoi le commerçant va se faire raser chez le principal coiffeur de la ville, non sans avoir fait donner d'abord un coup de torchon à la 12 chevaux.

« A vous, cette voiture? demande le coiffeur.

« Non, à vendre. Cinq cents francs pour vous si vous me trouvez acheteur.

Et, tandis que son garçon accommode le client, le coiffeur se tient négligemment sur le trottoir et surveille les curieux. Un couple s'arrête, on devine lequel: — Tê!... Voilà ce que nous aurait fallu... — Attendez!... dit le coiffeur.

Et il va chercher le vendeur. Tableau.

« Farcure!... dit l'ex-marchand de vins, vous cachez votre belle bagnole et vous voulez nous vendre l'ancienne!... »

« Celle-là, dit froidement le représentant, c'est 25,000.

« Hé! Elle vaut mieux 25,000 que l'autre 20,000.

Et il s'allonge le cou.

MOT DE LA FIN

Un artiste inconnu s'exclame devant sa femme: — Mon heure n'est pas encore venue!... Et la femme étonnée de jeter aussitôt: — A propos, as-tu pensé à remonter la pendule? »

L'Ascension

Notre Seigneur montant au Ciel nous en ouvre les portes et va nous préparer une place. Assis à la droite du Père, il est établi Roi des anges et des saints.

La toute des élus de l'ancienne loi, retenue jusque-là dans les limbes, entre avec lui dans la gloire, au jour de l'Ascension.

Désormais, le royaume de Dieu, le règne du Christ est commencé.

Sur la terre, l'Eglise a la mission, dans la suite des siècles, de préparer au Ciel de nouveaux citoyens. Depuis l'Ascension, toute âme, quittant la terre dans la charité, est admise dans la gloire dès qu'elle est pleinement purifiée et ceux qui y sont parvenus ne cessent pas de s'intéresser à ceux qui combattent.

Que la fête de l'Ascension élève en haut nos esprits et nos cœurs pour nous conduire au jour à la place que Jésus est allé nous préparer!

Jésus monté au Ciel, les apôtres, obéissant à l'injonction du Maître, se retirèrent au Cénacle, comme en une sorte de retraite, et, là, nous dit le texte sacré, « ils persévérèrent tous ensemble dans la prière » pour se disposer à recevoir l'Esprit consolateur promis par Jésus.

L'Eglise continue fidèlement cette pratique. Elle a constamment besoin des effusions du Saint-Esprit pour tous et pour chacun de ses enfants.

Voilà pourquoi elle persévère dans la prière, prière universelle, réseau de langes et de supplications qui enveloppe la terre.

Confédération

Suisse et Japon

Pour développer les relations commerciales entre le Japon et la Suisse, le gouvernement japonais a nommé consul général honoraire du Japon M. Edmond Imer-Schneider, ancien président du Conseil exécutif de la ville de Genève, qui sera accrédité en cette qualité auprès du Conseil fédéral.

Le tribunal des assurances

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale le projet d'un arrêté fédéral sur l'organisation complémentaire du tribunal des assurances. Le Conseil fédéral propose de porter de 3 à 5 le nombre des juges et de 3 à 4 celui des suppléants. Les juges doivent recevoir un traitement de 16,000 francs, le président et le vice-président de 17,000 francs, le greffier du tribunal 8,000 à 12,000 francs et les secrétaires 6,000 à 9,000 francs.

Bienfaisance

Les héritiers de feu Jules Schwarzenbach, de Thalwil, ont remis à des entreprises d'utilité publique de Thalwil la somme de 163,000 fr.

Les effets de la grève italienne

Par suite de l'annulation des marchandises à la gare de Domodossola, les marchandises de petite et grande vitesse devant être réexpédiées à Domodossola ne seront plus acceptées d'ici au 29 mai.

LA VIE ECONOMIQUE

Cadeaux pour l'étranger

L'Office fédéral de l'alimentation a fixé de nouvelles règles pour les cadeaux adressés à l'étranger, à des particuliers. Le permis spécial n'est donc plus nécessaire.

Outre les denrées alimentaires, boissons et tabacs que l'on peut déjà exporter sans aucune restriction, tout envoi effectué à titre gracieux peut contenir les articles suivants, jusqu'à un poids maximum de 5 kg.:

Des biscuits avec sucre, de fabrication suisse (n'étaient en ligne de compte que les produits Petit-Breux, Albert et genre Marie, fabriqués à la machine); des cacao et chocolats de toutes sortes, y compris les granités, de fabrication suisse, excepté le chocolat-ménage, économique, santé et santé-vanille; des conserves de viande, viande fumée ou séchée, charcuterie; lait condensé, farine lactée, miel, café, légumes à cosses, grains entiers ou moulés, conserves de légumes, pommes de terre, beurres, fromage, saindoux de provenance américaine, huile de graine de cotonnier; confitures et conserves de fruits de tous genres.

Les colis peuvent également contenir: jusqu'à 3 kg. de tissus apprêtés, de coton et de laine, ou confection de laine, jusqu'à 500 gr. de laine à tricoter ou de fil à coudre de coton.

Les envois peuvent en outre contenir jusqu'à 2 kg. de savon à lessive ou pour la toilette.

Un expéditeur n'est autorisé à envoyer à l'étranger que deux colis hebdomadairement, à titre de cadeaux.

Pour le surplus, s'informer à la poste.

Les droits de douane

Un communiqué de la Direction générale des douanes redresse des fausses appréciations qui ont cours au sujet du relèvement imminent de certains droits de douane.

Il ne peut être question pour le moment de toucher, aux droits fixés par les traités de commerce et le Conseil fédéral n'a prévu que le relèvement des taux qui ne sont pas fixés par traités, afin de rétablir, dans une certaine mesure, la proportion d'autrefois entre le droit et la valeur des marchandises. En outre, un droit d'environ 1 % est prévu pour certaines marchandises jusqu'ici exemptes. Il s'agit de matières premières qui peuvent supporter cette imposition de 1 % sans que le prix de revient

des articles manufacturés s'en ressentent sensiblement.

L'assistance des chômeurs

L'Office fédéral d'assistance en cas de chômage a convoqué une commission d'experts pour examiner quelles mesures du pouvoir législatif pourraient remplacer la forme actuelle de l'assistance des chômeurs.

La commission s'est prononcée à l'unanimité contre la création d'une caisse d'assurance et d'une grande organisation administrative; par contre, elle a proposé d'élargir une loi fédérale sur le subventionnement des caisses d'assurance publiques, privées et syndicales qui existent déjà ou qui seront créées.

La crise du logement

La première assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement s'est réunie à Berne. L'Association estime que persévérer dans la méthode inaugurée, c'est-à-dire l'allocation de subventions, constitue l'unique possibilité d'assurer cette année la continuation des constructions; mais elle considère comme insuffisante la somme de dix millions accordée à cet effet par l'Assemblée fédérale. M. Nageggi, conseiller municipal de Saint-Gall, a rapporté sur la question de l'équilibre à établir, au point de vue des loyers, entre les habitations construites à bon compte avant la guerre et celles édifiées à grands frais par la suite. M. Nageggi a préconisé la perception d'un impôt spécial qui frapperait toutes les habitations d'avant la guerre.

Voilà une idée ingénieuse! Avec ce principe-là, que ne pourra-t-on pas faire?

Fin de grève

La grève des poseurs de parquets qui durait, dans toute la Suisse allemande, depuis 15 semaines, est terminée. Les pourparlers du 10 mai ont abouti à un accord complet. Un nouveau tarif, valable pour une année, a été établi. Il prévoit une augmentation de 30 % des salaires aux pièces. Le travail à l'heure sera payé à raison de 2 fr. 20.

ARMÉE SUISSE

Au régiment 9

A été nommé commandant du régiment d'infanterie 9, M. le lieutenant-colonel Jules Couchepin, à Martigny.

AVIATION

Lauterbrunnen, 11 mai.

Le lieutenant-aviateur Max Carlier qui est parti mardi matin, sur un avion biplan Ad Astra a atteint à 5 h. 45 la Dählwäldalp et à 6 h. 15 la Place Concorde. Il survola la Jungfrau à une altitude de 5000 mètres. A 7 heures, il atterrisait à Oberland près de Berne.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

L'impression des thèses

Dans la Nouvelle Gazette de Zurich, on propose d'abolir l'obligation d'imprimer les thèses de doctorat. L'Etat se chargerait de l'impression des travaux de premier ordre.

FAITS DIVERS

SUISSE

Arrêté pendant son voyage de noce

Pendant que le comptable Staudenmann, employé à la fabrique de Grosses Schwab et Schwarz, à Kreuzlingen, se trouvait en voyage de noce, une enquête a fait découvrir qu'il avait commis des détournements au préjudice de la maison pour une somme d'environ 40,000 francs. Staudenmann a été arrêté à Lugano.

Changes à vue de la Bourse de Genève

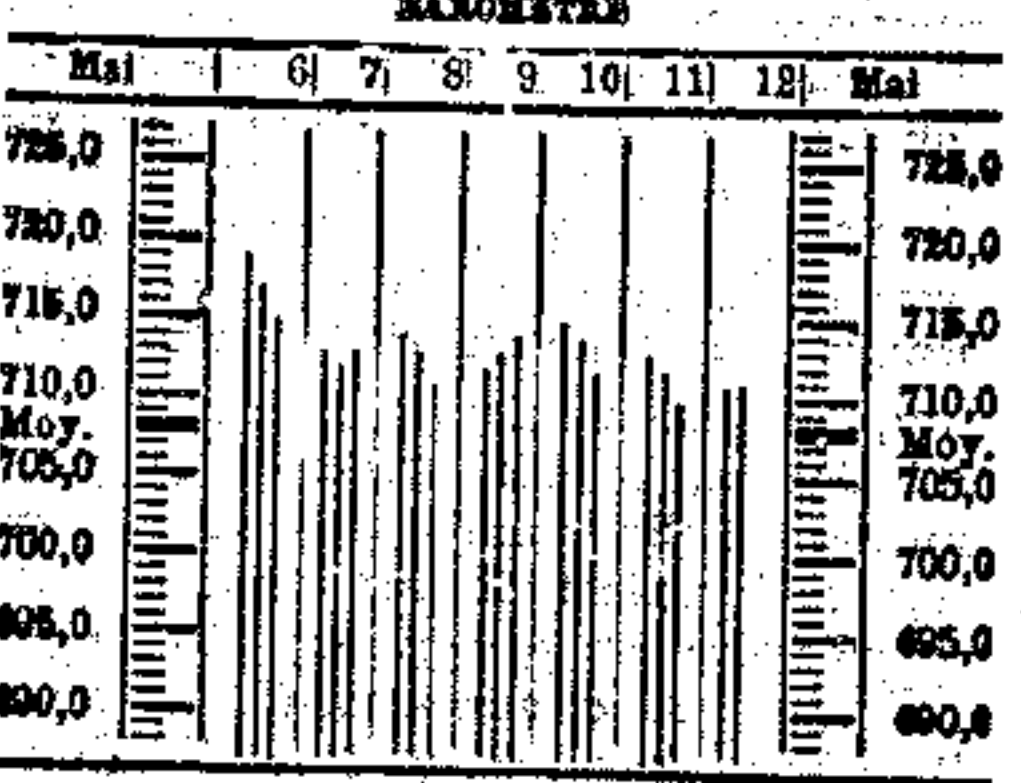
Le 13 mai

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart. Le premier cours est celui auquel les banques achètent; le second est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

Table with 3 columns: Location, Demande, Offre. Rows include Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Péterograd.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

De 12 mai



Thermomètre c.

Table with 13 columns: Day, 6h, 7h, 8h, 9h, 10h, 11h, 12h, 1h, 2h, 3h, 4h, 5h. Rows show temperature and other data for 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6 May.

Temps probable

Zurich, 12 mai, midi. Situation troublée; la nébulosité augmente; pluies et orages.

FRIBOURG

Au peuple fri

Chers Concitoyens,

Dimanche prochain vous énoncer sur la question Ca soit posée dans notre vie nationale.

Notre vote dira si vous voulez la Suisse dans la Société des guerres futures et les terribles luttes dont le peuple était

Pour réaliser cette grande faut que tous les électeurs dimanche 16 mai, en votant l'union de la Suisse dans la La Ligue des nations existait pas, notre pays s'grave dommages.

Pour que la journée de ne marque pas dans notre fatale pour notre nation, nous sont devenus par ceux d'abilité de l'avenir de notre

Le Conseil d'Etat, avec des fédération, consent de la santé de l'heure, vous demandez prochain votre devoir de ci

Au nom du Conse

Le Chancelier,

C. GOEDEL.

La Société des

Programme des

Des conférences sur la auront lieu dans les localités

Farvagny; Jeudi, à 3 h. préfet.

Praz (Vully); Jeudi, à l'Écu, par M. Lichet, com

M. Robert Weck, juge can

Gournillens; Jeudi, à 3 h. président du tribunal et M

fesseur à l'Université.

Comorondes; Jeudi, à M. Ems, président.

Châtel-Saint-Denis; Jeudi des œuvres, par M. le cons

La Roche; Jeudi, à 3 h. préfet.

Vuippens; Jeudi, à 2 h. conseiller d'Etat Savoy.

La Tour-de-Tréme; Jen

teur; M. le conseiller d'Et

Vaudruz; Jeudi, à 8 h. par M. Paul Morard, com

«Charmey»; Vendredi, à M. Paul Morard, conseiller

Glasson, député.

Broc; Samedi, par M national.

# FRIBOURG

## Au peuple fribourgeois

Chers Concitoyens,

Dimanche prochain vous êtes appelés à vous prononcer sur la question la plus grave qui se soit posée dans notre vie nationale.

Notre vote dira si vous voulez, par l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, éviter des guerres futures et les terribles ravages causés par les luttes dont le peuple était menacé jusqu'ici.

Pour réaliser cette grande et noble idée, il faut que tous les électeurs fribourgeois soient unanimes dimanche 16 mai, en votant en faveur de l'accession de la Suisse dans la Société des Nations.

La Ligue des Nations existe. Si la Suisse n'y adhère pas, notre pays s'exposerait aux plus graves dommages.

Pour que la journée de dimanche prochain ne marque pas dans notre histoire une date fatale pour notre nation, suivez les conseils qui vous sont donnés par ceux qui ont la responsabilité de l'avenir de notre pays.

Le Conseil d'Etat, avec des autorités de la Confédération, consent de la gravité exceptionnelle de l'heure, vous demande de faire dimanche prochain votre devoir de citoyen.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Chancelier, C. GODEL. Le Président, E. SAVOY.

## La Société des Nations

### Programme des assemblées

Des conférences sur la Société des Nations auront lieu dans les localités suivantes :

Farvagny : Jeudi, à 9 h., par M. Mauroux, préfet.

Praz (Vully) : Jeudi, à 3 h., à l'auberge de l'Écu, par M. Liechi, conseiller national, et M. Robert Weck, juge cantonal.

Courmourens : Jeudi, à 3 heures, par M. Ems, président du tribunal et M. Pierre Zebly, professeur à l'Université.

Cormondres : Jeudi, à 8 h. du soir, par M. Ems, président.

Châtel-Saint-Denis : Jeudi, à 3 h., à la Maison des œuvres, par M. le conseiller d'Etat Perrier.

La Roche : Jeudi, à 3 h., par M. Gaudard, préfet.

Vuippens : Jeudi, à 2 h. 1/2 ; orateur : M. le conseiller d'Etat Savoy.

La Tour-de-Trême : Jeudi, à 3 h. 1/2 ; orateur : M. le conseiller d'Etat Savoy.

Vaudruz : Jeudi, à 8 h., à l'Hôtel-de-Ville, par M. Paul Morard, conseiller national.

Charney : Vendredi, à 8 h., au Sapin, par M. Paul Morard, conseiller national, et M. Félix Glasson, député.

Broc : Samedi, par M. Cailler, conseiller national.

Gruyères : Samedi, à 8 h., à l'Hôtel-de-Ville, par M. Paul Morard.

### Conseil d'Etat

Dans sa séance du 4 mai, le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. le député Jean Benningger, à Salvagny, comme membre de la commission des taxes militaires, avec remerciements pour les longs et bons services rendus.

### Pont de Pérolles

Fribourg a eu, samedi, la visite de M. l'ingénieur Roha, professeur à l'École polytechnique de Zurich, accompagné des élèves du cours supérieur d'ingénieurs, au nombre de 41.

M. le professeur Roha est bien connu à Fribourg ; il fut partie de la commission consultative nommée par le Conseil d'Etat pour la surveillance générale des travaux de construction du pont de Pérolles. C'est précisément ce pont, ou plutôt son futur emplacement, qui a fait l'objet de la visite de M. Roha et de ses élèves.

Le pont de Pérolles a été choisi comme thème de l'examen de diplôme d'ingénieur. M. Roha a marqué par là l'intérêt qu'il porte à Fribourg et à son développement.

Le programme prévoyait une inspection des lieux, nécessaire pour que chacun pût se rendre compte de la topographie du terrain et des difficultés du problème.

Arrivés à Fribourg à 11 heures, les polytechniciens ont été reçus à la gare par M. Lehmann, ingénieur cantonal. Ils se sont rendus aussitôt au chantier du pont de Pérolles, où M. Lehmann a fait un exposé historique et technique, passant en revue les divers tracés étudiés jusqu'à ce jour et les comparant à celui qui a été adopté dernièrement par nos autorités.

La direction des travaux du pont, confiée à M. l'ingénieur Jules Jager, était représentée par son collaborateur, M. l'ingénieur Lasser.

Nos hôtes, ayant parcouru dans tous les sens l'emplacement du pont et des voies d'accès, ont trouvé le choix du tracé très heureux et ont admiré les charmes de la contrée, ainsi que le beau panorama dont on jouit du plateau de Marly.

De Pérolles, les participants se sont rendus au Café des Marchés, où ils firent honneur à l'excellent repas préparé par M. Collaud. Le dîner a été honoré de la présence de M. le conseiller d'Etat Buchs, directeur des Travaux publics, qui n'avait pu prendre part à l'excursion, en raison de la session du Grand Conseil.

Dans un discours très applaudi, M. le Directeur des Travaux publics a souhaité la bienvenue aux polytechniciens et a adressé de chaleureux remerciements à M. le professeur Roha, pour avoir enrichi le pont de Pérolles comme sujet de travail. Le distingué professeur a ainsi

conquis de nouveaux amis à notre pittoresque cité.

M. Roha a remercié le représentant du gouvernement de son amabilité. Et il a assuré que Fribourg, déjà si connu par ses beaux ponts et ses institutions, verra, par la construction du pont de Pérolles, qui sera l'un des plus importants de la Suisse et de l'étranger, s'accroître encore son patrimoine de beauté.

L'après-midi a été consacré à la visite des points suspendus et de leurs amarres. A 4 h. 1/2, nos visiteurs quittaient Fribourg enchantés de leur excursion.

### Le 16 mai de nos ouvriers

Dimanche après-midi, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de l'Arbeiterverein, nos organisations ouvrières chrétiennes-sociales commémoreront la promulgation de l'Encyclique Rerum Novarum. Il est prévu, après la cérémonie religieuse, un cortège et deux réunions populaires avec des orateurs de choix. Que nos ouvriers organisés réservent donc pour leur pays et pour leur drapeau l'après-midi de dimanche. Qu'ils aillent voter pour la Ligue des Nations et qu'ils se réunissent ensuite pour échanger leurs idées et leurs espoirs.

### Un démenti

Les *Freiburger Nachrichten* ayant publié, sur la foi d'une correspondance, que le Conseil fédéral consacrait à la propagande en faveur de la Société des Nations des sommes considérables prises sur des crédits appliqués en vertu des pleins pouvoirs, M. Motta, président de la Confédération, proteste dans un démenti énergique contre cette assertion.

La rédaction des *Freiburger Nachrichten* exprime ses regrets d'avoir accueilli cette information, sur la caution d'une personne qu'elle croyait digne de foi.

### Paroisse de Saint-Jean

On nous écrit : Les jeunes gens du patronage remercient sincèrement les personnes qui, par leur présence à leur petite séance théâtrale de dimanche, ont encouragé leurs efforts et leur bonne volonté. Ils se permettent également de rappeler au public qu'ils donneront, demain jeudi, 13 mai, leur dernière représentation. Programme : 1° *Saint Tarcisius*; 2° *La Patrouille de Touchepate*. Bideau à 4 h. Local : Nefveville, 82. Entrée : 1 franc.

### La distribution du lait

Nous attirons l'attention de la population de Fribourg sur l'annonce d'une double distribution de lait en ville pendant la saison d'été.

### Société d'économie alpestre

La Société fribourgeoise d'économie alpestre aura son assemblée annuelle, jeudi, 13 mai, à l'Hôtel-de-Ville, à la Tour-de-Trême. A cette occasion, M. le conseiller d'Etat Savoy parlera de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

### Elevage

Une expertise de taureaux destinés à la reproduction aura lieu le vendredi, 14 mai, à 11 heures du matin, à Monthovon, et à 3 heures de l'après-midi, à Albeuve. Il est bien entendu que les taureaux atteints de la fièvre aphteuse ne peuvent pas être amenés sur les places d'expertise.

### Football

Demain, 13 mai, à 4 h. du soir, au Parc des Sports, la nouvelle équipe de Football des employés de banque sera aux prises avec le F. C. Central I de notre ville.

## SERVICES RELIGIEUX

### Solennité de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée, sermon. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., Grand-messe capitulaire, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 11 h. 1/2, messe basse, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean : 6 h. 1/2, messe basse, communion. — 8 h., messe des enfants, avec instruction et chants. — 9 h., grand-messe, sermon, bénédiction. — 4 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 6 h. 1/2, chapellet.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français, bénédiction. — 10 h., messe, sermon allemand. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapellet, réception dans la Congrégation des Enfants de Marie, bénédiction.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 h. 1/2, messe des enfants, sermon. — 10 h., office paroissial, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des étudiants. — 8 h., vêpres paroissiales.

Eglise de la Visitation : En l'honneur de la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie, sermon à 4 h. 1/2. *Te Deum*, saint solennel. Vénération de la Relique de la nouvelle sainte.

(Les horaires des autres services religieux ne nous sont pas parvenus.)

### VEUREDI 14 MAI

Procession votive à Saint-Léonard. Départ de Saint-Nicolas à 7 h. Messe à l'église des RR. Pères Capucins.

### Calendrier

Vendredi 14 mai  
Saint BONIFACE, martyr

# NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

## Détails du traité de paix avec la Turquie

Paris, 12 mai.

(Havas.) — Les frontières de la Turquie d'Asie ne sont pas modifiées à l'est, mais sur la frontière sud une zone administrative grecque est créée autour de Smyrne. La situation des frontières est laissée dans une certaine mesure à des commissions de délimitations. Le traité prévoit aussi une modification possible de la frontière entre la Turquie et l'état indépendant d'Arménie. Un arbitrage du président des Etats-Unis décidera des limites de l'Arménie. La souveraineté turque est maintenue à Constantinople, mais sous la réserve que, si la Turquie a enfreint les dispositions du traité, cette décision pourra être modifiée. La navigation des détroits sera ouverte en temps de paix et de guerre à tous les vaisseaux de commerce ou de guerre, aux aéroplanes militaires et commerciaux sans distinction de pavillons. Les eaux des détroits ne peuvent pas être soumises au blocus. Une commission des détroits est établie qui sera chargée du contrôle. Les gouvernements turcs et grecs lui délèguent les pouvoirs nécessaires. La commission comprendra un représentant des Etats-Unis, lorsque les Etats-Unis auront adhéré au traité, et de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Grèce, de la Roumanie, ainsi que de la Russie et de la Bulgarie quand elles seront admises dans la Société des Nations. Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon auront 2 voix, les autres puissances en auront une. Pour garantir la liberté de navigation des détroits, tous les ouvrages fortifiés seront démolis dans une zone de 20 km. Les îles de la mer de Marmara : Lemnos, Embros, Samothrace, Tenedos et Mytilène sont également démilitarisées. La France, l'Angleterre et l'Italie pourront entretenir dans ces îles, les forces jugées nécessaires.

La Turquie consent à transférer ses droits de souveraineté sur Smyrne. Elle renonce en faveur de la Grèce à ses droits sur les territoires de la Turquie d'Europe en dehors de la frontière indiquée, ainsi bien que sur Embros, Lemnos, Tenedos, Mytilène, Samos, Nikaria et Chio et sur certaines autres îles de la mer Egée. La Turquie reconnaît l'indépendance de l'Arménie. La frontière entre l'Arménie et l'Asserbidjan et la Géorgie sera fixée par un accord entre ces pays. La Turquie et les Alliés reconnaissent la Syrie et la Mésopotamie comme Etats indépendants. Ils sont soumis au point de vue administratif à l'assistance d'un Etat mandataire jusqu'à ce qu'ils pourront se gouverner eux-mêmes.

L'administration de la Palestine est confiée à un mandataire dont le choix sera fait par les Alliés. L'installation d'un foyer juif en Palestine est confirmée.

La Turquie reconnaît le Hedjaz comme Etat libre et indépendant. Le Hedjaz est chargé d'assurer le libre accès de Médine et de la Mecque aux musulmans de tous les pays. La Turquie renonce à tous ses droits sur l'Égypte et reconnaît le protectorat de l'Angleterre sur l'Égypte. Les parties contractantes reconnaissent l'annexion de l'île de Chypre par l'Angleterre et la Turquie renonce à tous ses droits sur cette île.

La Turquie reconnaît le protectorat de la France sur le Maroc et la Tunisie. La Turquie renonce aux droits que lui réservaient le traité de Lausanne en Libye. Elle renonce à ses droits sur le Dodécannèse ainsi que sur l'île Castellorizo en faveur de l'Italie.

L'armée turque comprendra 35.000 hommes de gendarmerie, 15.000 de contingents spéciaux pour renforcer la gendarmerie en cas de troubles sérieux. Une garde de corps du sultan comprenant 700 hommes. Tous ces hommes seront recrutés par engagements volontaires.

Paris, 12 mai.

La presse française se montre très peu satisfaite des conditions de paix dictées à la Turquie. Elle dit que le traité établit l'hégémonie anglaise en Orient.

Le Temps décline, au nom de la France, la responsabilité des clauses qui atteignent l'indépendance de la Turquie.

Le Journal déclare que le traité doit être révisé. Il note que Constantinople se trouvera sous le feu des canons anglais et grecs. La souveraineté ottomane, n'ayant plus à s'exercer que sur une zone de 60 km. autour de Constantinople, sera illusoire.

A l'encontre des vues de M. Wilson, toute la Thrace et de l'évêque à la Grèce. La Bulgarie n'obtient pas Andrinople.

L'Arménie ne communiquera avec la mer que par le port de Batoum, qui sera nominativement internationalisé, mais en réalité placé sous la puissance de l'Angleterre.

Le régime international qu'on avait rêvé pour la Palestine est remplacé par un protectorat anglais.

Le protectorat de la France sur les catholiques orientaux est évincé et remplacé par celui de la Ligue des Nations.

Le mandat britannique sur la Mésopotamie englobe la zone de Mossoul, où les intérêts français sont prépondérants.

Les droits de la France en Syrie sont subordonnés au règlement de la situation de l'émir Faïçal.

Le système des zones d'influence est le contre-pied de celui de la porte ouverte que voulait M. Wilson.

## La conférence de Spa

Berlin, 12 mai.

(Wolff.) — La Deutsche Allgemeine Zeitung confirme que la conférence de Spa a été ajournée à fin juin.

## Société des Nations

Paris, 12 mai.

(Havas.) — L'ordre du jour de la 5<sup>ème</sup> session du conseil de la Société des Nations, qui aura lieu à Rome le 14 mai 1920, prévoit les questions suivantes :

Admission de nouveaux Etats, nomination d'un secrétariat permanent, budget jusqu'au 31 mars 1920, rapatriement des prisonniers en Sibirie, régression de la traite des femmes et des enfants, conférence internationale du travail à Washington.

Rome, 12 mai.

(Stefani.) — M. Patek, ministre des affaires étrangères de la Pologne, est arrivé à Rome hier soir mardi.

## Les crimes de guerre

Berlin, 12 mai.

(Wolff.) — Le gouvernement allemand a reçu la nouvelle liste de livraison des Alliés. Elle comprend 46 noms, dont 4 commandants de sous-marins accusés d'avoir torpillé des navires hôpitaux italiens, puis le général Stenger, accusé d'avoir tué des prisonniers et des blessés ; nombre de généraux, pour actes de violence ; le commandant du camp de Krusk et le gouverneur de Cassel accusés d'avoir répandu une épidémie de typhus. Les accusés seront cités devant le tribunal du Reich, à Leipzig.

## Les poursuites

### contre la Confédération générale du travail

Paris, 12 mai.

(Havas.) — C'est vers 3 h. de l'après-midi que les quatre secrétaires de la Confédération du travail, réunis comme chaque jour avec les dirigeants de l'Union des syndicats de la Seine et les secrétaires des différentes fédérations, ont tenu officiellement les décisions du gouvernement, décisions qui ne furent pas sans provoquer une profonde surprise et même quelque émotion.

Au cours de la discussion qui s'engagea immédiatement entre les militants présents, il fut surtout question de la légalité des poursuites envisagées et de la tournure qu'elles pourraient prendre. Certains se montrèrent sceptiques quant à la réalisation pratique de la dissolution.

Des renseignements puisés à différentes sources, par les journaux, il résulte que l'information ouverte par M. Joussein serait menée très activement. On pensait même, dans les milieux judiciaires, qu'elle pourrait être close dès la fin de cette semaine. Toutefois, il se pourrait qu'elle se prolongeât quelque peu, ne serait-ce qu'en raison des volumineux dossiers qu'il faudrait classer et examiner.

## Le gouvernement italien et l'obstruction

### des postiers et télégraphistes

Rome, 12 mai.

Le gouvernement est décidé à ne pas céder en face de l'obstruction des postes et télégraphes, c'est-à-dire qu'il n'admettra pas de démarches avec des chefs de agitation tant que ceux-ci n'auront pas donné l'ordre que l'obstruction prenne fin.

En attendant, le conseil des ministres a approuvé un crédit de 16 millions de lires pour l'amélioration de la situation des receveurs et facteurs postaux, et il a défilé au conseil de discipline les chefs de l'obstruction, dont M. Ottolenghi, secrétaire général de l'Association générale des postiers italiens.

Pour le moment, tous ces chefs sont suspendus de leur grade et de leurs honoraires pour un temps indéterminé.

## Hongrie et Tchéco-Slovaquie

Londres, 12 mai.

D'après le Daily Express, les rapports entre Prague et Budapest sont très tendus, et l'on craint une rupture.

Les journaux de Prague jugent d'une mélanisation hongroise contre les Tchéco-Slovaques.

## En Irlande

Londres, 12 mai.

(Havas.) — On mande de Dublin au Daily Telegraph :

On déclare que les soldats américains licenciés, qui se trouvent dans les comtés occidentaux de l'Irlande, ont reçu des instructions de leur gouvernement les rappelant, dans les vingt-quatre heures, aux Etats-Unis.

Selon le même journal, le gouvernement britannique aurait rappelé également les soldats anglais démobilisés se trouvant dans ces régions.

## Au Mexique

Londres, 12 mai.

(Havas.) — Les journaux reproduisent une dépêche de Vera-Cruz annonçant que le général Obregon a envoyé une mission au général Carranza pour l'escorter jusqu'à Vera-Cruz où il s'embarquera pour l'étranger.

(Havas.) — On apprend d'El Paso que le général Salgado, qui faisait autrefois partie de l'état-major du général Obregon, est arrivé à Agua Prieta, généralant la nouvelle que les troupes d'Obregon sont en train de poursuivre les partisans de Carranza entre San-Miquel et Apézag.

## Ne portez plus votre BANDAGE

Envoyez votre adresse à l'Institut Orthopédique (Division 205), 7 bis, rue Eugène Carrière, à Paris. Vous recevrez gratuitement la nouvelle méthode du docteur Livet-Garigue, l'éminent spécialiste herniaire de la Faculté de médecine de Paris. Avec cette méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants.

## Grand Conseil

Session ordinaire de mai

### Séance de mercredi 12 mai

La séance est ouverte à 8 heures un quart, en présence de soixante et quelques députés.

La loi créant un corps d'agents de sûreté est votée sans modification, en second débat. M. Bernard Weck, directeur de la Police, répondant à M. Pierre Zurkinden, qui demande la révision de la loi sur la gendarmerie, déclare qu'il étudie la question. Les règlements de service ont d'ailleurs déjà notablement amélioré la loi.

Le Grand Conseil discute en deuxième lecture le projet de loi concernant l'impôt de 1920. M. Aloys Vatterodt, rapporteur, et M. Chalton, directeur des Finances, acceptent pour cette année, à titre transitoire, la proposition de M. Rosset, faite hier, statuant que l'impôt des comptes courants financiers et des dépôts d'épargne pour 1920 sera perçu, non au taux fixé de 3 %, mais suivant le taux progressif de la loi fiscale. La loi est votée à l'unanimité après un débat auquel prennent part MM. Chalton, directeur des Finances, Charles Chassot, Daquet, Morel.

Le projet de décret allouant un crédit pour le drainage des pâturages de l'Abbaye, propriété du collège Saint-Michel (22.500 fr.), est voté après explications de M. Boschung, rapporteur, et Python, directeur de l'Instruction publique.

M. Charles Chassot rapporte sur le projet de décret allouant à l'entreprise d'endiguement de la Gréme, sur les territoires de Marly-le-Grand et de Marly-le-Petit, un crédit de 50.000 francs. Le devis de l'entreprise est de 125.000 francs. Après exposé de M. Buchs, directeur des Travaux publics, le décret est voté sans opposition.

Après une observation du Président, qui invite les orateurs à parler un peu plus haut et les députés qui déambulent aux Pas-perdus un peu plus bas, le Grand Conseil passe au décret allouant un subside à la commune de Posieux pour la sécheresse du pont du Moulin-Neuf. Adopté après exposés de MM. Boet, rapporteur, et Buchs, directeur des Travaux publics.

M. Remy présente le décret prévoyant l'inscription d'un crédit de 90.000 fr. au budget des Travaux publics pour le cylladrage de quelques tronçons des routes Fribourg-Bulle par La-Roche et par Le-Bry.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, justifie le décret, qui est voté.

Est de même accepté sans opposition, le décret accordant un subside à la commune de Geuères pour la construction d'un pont sur l'Albeuve et la correction de voies d'accès. Rapporteur : M. Glasson.

M. Perrin, rapporteur sur les comptes de l'Hospice cantonal et de la Bersevia, qui sont approuvés, après explications de M. Savoy, directeur de l'Intérieur.

M. le Président mettant aux voix la nomination d'un membre de la commission d'économie publique, M. Glasson revendique cette place pour l'opposition et profite de l'occasion pour féliciter, contrairement à tous les usages parlementaires, le représentant de la Liberté qui aurait traité cavalièrement dans les colonnes du journal.

M. le président Grand fait remarquer que ce débat n'a pas sa place au Grand Conseil et passe à l'ordre du jour.

(Lire en 4<sup>ème</sup> page le compte rendu des séances précédentes.)

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale pour concert du 20 mai.

Musique la Concordia. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale urgente pour concert de demain. Les membres honoraires, actifs et passifs sont cordialement invités avec leur famille à la réunion familière organisée à leur intention pour jeudi soir (Ascension), à 8 h. 1/2. Concert et assemblée générale ; distribution de diplômes.

Société de Vieux Garçons. — Demain, jour de l'Ascension, banquet à Schmitten. Rendez-vous des participants, ce soir mercredi, au local habituel.

Männerchor. — Auffahrtstag. Blusthimmel nach Monet. über Bürglen, Tendingen und zurück über Marly. Abmarsch von der untären Hängbrücke punkt 1 1/2 Uhr. Freundsliche Einladung auch an die Eltern- und Passivmitglieder.

Union des Travailleurs. — Jeudi, 13 mai, promenade du printemps. Départ à 2 h. de l'après-midi, depuis le Jet-d'eau.

# Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

## Tablettes Valériane-Houblon

— ZYMA —

Entièrement inoffensives.

Produit naturel.

Recommandé par les médecins.

Bouteille de 100 tablettes, 4 fr. 50.

Se trouve dans toutes les pharmacies

ressente sensible  
chômeurs  
en cas de chômage  
mission d'experts  
sures du pouvoir  
la forme actuelle  
à l'unanimité  
de l'assurance, et  
administrative ; par  
cette loi loi fédé-  
des caisses d'as-  
syndicales qui  
crées.  
ment  
des délégués de  
l'attribution du logement  
l'indication estime que  
inaugurée, c'est-à-  
ventions, constitue  
cette année la  
is ; mais elle con-  
a somme de dix  
et par l'assemblée  
iller municipal de  
question de l'équi-  
vite des loyers,  
sées à bon compte  
ées à grands frais  
reconnu la percep-  
rapparent toutes les  
Avec ce principe-  
ire ?  
vo  
parqués qui durait,  
ndr, depuis 15 se-  
carpaillers du 10 mai  
omplet. Un nouveau  
de, a été établi. Il  
30 % des salaires  
payé à raison de  
UISSE  
t 9  
du régiment d'in-  
Colonel Jules Cou-  
ON  
nennen, 13 mai.  
x Carlier qui est  
on Ajax Ad Astra  
alp et à 6 h. 15 à  
la Jungfrau à une  
7 heures, il alter-  
Berne.  
ERITAIRE  
thèses  
de Zurich, on pro-  
prier les thèses  
traité de l'impression  
ERS  
age de nosés.  
Staudenmann, on-  
rosses Schwab et  
trouvait un voyage  
à découvrir qu'il  
ents au préjudice  
de d'environ 40.000  
à Luggaig.  
urse de Genève  
ent pour les chè-  
billets de banque,  
anquies les banques  
auquel elles ven-  
Demande Office  
37 72 88 72  
21 07 21 07  
11 07 12 07  
27 98 29 92  
8 25 2 95  
9 70 10 10  
5 59 5 79  
39 50 40 50  
95 40 96 40  
808 25 809 25  
6 50 6 50  
OLOGIQUE  
11 12 13 Mai  
728,0  
730,0  
718,0  
710,0  
707,0  
705,0  
700,0  
695,0  
690,0  
11 12 13 Mai  
8 11 7 h. m.  
17 20 11 h. m.  
19 7 h. e

</

FRIBOURG

Grand Conseil

Session ordinaire de mai

Suite de la séance de samedi 8 mai

Présidence de M. Grand

La protection des rives du lac de Morat

M. Rosset rapporte sur le décret approuvant le projet de protection des rives du lac de Morat entre Morat et Montilier. Les dégâts causés par les hautes eaux ont pris une extension inquiétante. Non seulement des terrains, mais des habitations sont menacées. Peut-être eût-on bien agi en ne coupant pas sur ces rives les roseaux, qui constituent une protection naturelle contre l'érosion. Aujourd'hui, une construction solide impose. Le Département des ponts et chaussées prévoit une digue en pierre calcaire du Jura, avec enrochement reposant sur une couche de fascines. Pour le moment, la digue serait établie sur une longueur de 1055 mètres et coûterait 150,000 fr. La Confédération participerait aux travaux pour un tiers et le canton pour le 40 %, soit 60,000 fr.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, insiste sur l'urgence de ces travaux, réclamés depuis plusieurs années par les populations riveraines, cruellement lésées par les hautes eaux. Sur la rive opposée, une digue de protection a été construite, qui s'est révélée très efficace. Le moment est venu de donner suite au vœu légitime des riverains de Montilier et Morat. La digue projetée embrasse le terrain compris entre la frontière des communes de Morat et Meyriez, et l'endroit dénommé « la Fontana », au-dessous de Montilier. L'ouvrage aurait une longueur totale de 1485 mètres, dont on construirait pour le moment les deux tiers. Ce travail devant protéger les maisons et trente poses de bon terrain, on ne saurait lui contester le caractère d'utilité publique.

M. Hans Gutknecht appuie chaudement la demande de crédit, au nom des propriétaires riverains, ouvriers et artisans, qui tiennent à leur lopin de terre. La digue projetée ne fera peut-être pas très bien dans le paysage; mais son utilité est trop évidente pour qu'on se laisse arrêter par ce sentiment. Il y aura peut-être moyen, d'ailleurs, d'habiller l'ouvrage.

M. Voudercoud, directeur des Forêts, déclare que l'Etat désire volontiers subvenir les roseaux. Là où leur utilité serait démontrée comme protection contre l'action des eaux.

Sur ces explications, le décret est voté à l'unanimité.

La route Bauloz frontalière vaudoise

M. Rosset rapporte encore sur le décret désignant les communes intéressées aux frais de reconstruction du tronçon de la route cantonale Romont-Oron compris entre Bauloz et la frontière vaudoise. Cette route a été corrigée en 1917, et le coût de cette correction, fait remarquer M. Buchs, directeur des Travaux publics, a été supporté par les trois seules communes de Pont, Porsel et Bauloz. Il est juste que d'autres communes participent aux frais d'entretien. Ces communes seraient, d'après le décret, Romont, Chavannes-les-Forts, Mossel, Villarimbond, La Joux, Vauderens, Les Escaisses, Sommentier, Liefrens et Saint-Marlin, auxquelles M. le Rapporteur propose d'ajouter Besençon, qui a été omis.

L'endiguement de la Veveyse de Châtel

Le projet complémentaire d'endiguement de la Veveyse est présenté par M. Charles Chastot. Il s'agit de la partie moyenne du cours d'eau, dite Veveyse de Châtel, comprise entre le pont de Granges et le barrage des usines. Jusqu'ici, l'endiguement de la Veveyse a été fort bien exécuté, de l'avis de l'inspecteur fédéral. La suite des travaux comprend une digue de 340 mètres, avec barrages transversaux de 125,000 fr. M. Buchs, directeur des Travaux publics, ajoute que, sur cette somme, 22,000 fr. seront prélevés pour payer le dépassement de

decis de la précédente entreprise. Le subside cantonal sera de 40 %, soit 50,000 fr. La Confédération s'ajoute de son côté une subvention de 40 % pour les travaux de la zone montagneuse et de 33 1/3 % pour la zone de la plaine. Le décret est voté sans observation et la séance levée, à 11 heures un quart.

Séance de lundi 10 mai

Les dépenses extraordinaires de guerre

M. Torche rapporte, au nom de la commission d'économie publique, sur le chapitre important des comptes de 1919 qui a trait aux dépenses extraordinaires de guerre. La première section de ce chapitre, concernant les allocations aux familles de soldats indigents, porte 76,084 fr., alors que le budget prévoyait une dépense de 200,000 fr. L'économie est due au fait que les mobilisations ont pris fin en 1919.

La section du ravitaillement se présente moins bien. Le budget prévoyait une dépense de 252,900 fr. et le compte porte 363,524 fr. 67. M. le Rapporteur dit que dans ce décaissement figure le déficit des tourbières (14,000 fr.). La commission, ajoute-t-il, a cherché à examiner par le menu les comptes des tourbières; cela ne lui a pas été possible; le matériel nécessaire pour la vérification lui manquait. La commission voit là un motif de plus à l'appui du vœu qu'elle présentait concernant l'institution d'un contrôleur permanent de l'administration de l'Etat. M. le Rapporteur rend hommage au projet du ravitaillement, qui remplit ses fonctions d'une manière distinguée. Si la commission n'a pu examiner le détail de l'inventaire, elle a vu le rapport de la société fiduciaire. Ce qu'elle critique, c'est la manière anormale dont on a procédé dans l'exploitation des tourbières. La maison chargée de cette exploitation n'a pas tenu de compte spécial pour les tourbières, et l'on n'a aucune preuve de l'affectation des crédits de l'Etat. La surveillance n'a donc pas été suffisante. La convention conclue entre l'exploitant et l'Etat était-elle trop classique? On ne sait. Il suffit que c'est la direction des tourbières qui vendait elle-même le combustible. On a aujourd'hui au compte de profits et pertes une somme de 40,000 fr., dont une partie ne pourra certainement pas être récupérée. M. le Rapporteur se demande qu'a été le rôle de la commission cantonale de la tourbe. Il rappelle que la commission d'économie publique et des députés ont demandé qu'il fut établi un compte spécial des tourbières. Cela n'a pas été fait.

Dans ces conditions, la commission fait ses réserves au sujet des comptes de la tourbe et laisse au Grand Conseil le soin de décider s'il faut les approuver ou non.

M. Torche fait encore remarquer que la solution adoptée après la dénonciation du contrat avec la maison Blaser paraît critiquable. Si la location des tourbières est préférable à l'exploitation par l'Etat, l'avance d'un montant de 80,000 fr. au nouveau fermier peut sembler risquée.

M. Chaston, directeur des Finances, considérant le poste de plus d'un million qui figure pour les allocations aux dépenses extraordinaires de guerre, ainsi que le lourd tribut payé par l'Etat pour le ravitaillement, saisit cette occasion de présenter un rapide exposé de la situation financière. Le dernier emprunt de vingt millions si heureusement souscrit — et l'orateur en félicite son prédécesseur — sera bientôt absorbé! Six millions sont encore disponibles; quatre vont au pont de Pérolles, et les deux autres feront le service d'amortissements de nos emprunts. Il s'agira donc d'économiser et de ne plus voter de dépense sans savoir où trouver la recette correspondante. Le déficit de 1919, on l'a déjà dit, aurait pu être ramené à un demi-million, et celui de 1920, budgété à 1,400,000 fr., pourra l'être aussi dans une notable proportion: c'est l'espoir du Directeur des Finances, qui compte pour cela sur la nouvelle loi fiscale.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, s'explique

sur les comptes de ravitaillement et sur ceux des tourbières. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport de la Société fiduciaire, et ce rapport a été soumis à la commission d'économie publique. L'exploitation des tourbières a causé des déceptions: le renchérissement des frais de transports et de main-d'œuvre y est pour quelque chose. Le service du ravitaillement a eu lieu de se plaindre, en outre, du mode d'exploitation, et de la manière dont furent tenus les comptes de l'entreprise. La direction de l'exploitation n'ayant pas tenu compte des observations qui lui étaient faites, la convention conclue avec elle a été dénoncée et les tourbières saisies à terme pour un loyer annuel de 20,000 fr., moyennant l'avance de 80,000 fr. au fermier sur compte courant garanti par trois cautions solvables. L'arrangement semble satisfaisant. L'orateur rappelle que la Société des tourbières suisses, pour éviter la faillite, a demandé à la Confédération de transformer son subside en capital social.

M. Dupraz n'a jamais été partisan de l'exploitation des tourbières par l'Etat. Il estime que la vente pure et simple des tourbières eût été préférable à la mise à bail. En tout cas, selon lui, le Grand Conseil aurait dû être saisi du projet de location. M. Zimmermann recommande au gouvernement de veiller à l'observation des lois de l'hygiène et à la sauvegarde de la moralité dans les chantiers de la tourbe. M. Bariswil se plaint qu'une société ouvrière ait exercé une sorte de monopole pour l'engorgement des tourbières. M. Charles Chastot s'étonne que la direction des tourbières, après avoir touché une commission sur l'achat des machines, en ait touché une autre sur le combustible existant. Il propose de ne pas approuver les comptes des tourbières.

M. Torche, rapporteur, réplique que la commission sur les machines n'a été payée qu'en 1918. Il se demande si le renvoi des comptes des tourbières aboutira à un résultat efficace.

M. Savoy réplique que la complétude de l'entreprise a été soumise à la Société fiduciaire de Bâle. Un règlement de compte doit encore intervenir avec la maison Blaser. L'ajournement de la ratification des comptes ne serait pas de grande utilité. M. le Directeur de l'Intérieur n'est pas non plus partisan des industries d'Etat; mais il croit que dans ce cas discuté, l'Etat ne pouvait agir autrement. Le combustible manquait; il fallait supplier à la pénurie. Les tourbières furent achetées dans ce but. La commission cantonale de la tourbe a visité les installations et les a trouvées suffisantes. Les mécomptes sont dus au fait que la Confédération a fixé un prix de vente trop bas. L'arrêt de l'exploitation aurait privé la population peu aisée d'un combustible apprécié. C'est pourquoi, malgré les risques qu'il courait, l'Etat a continué l'entreprise. S'il y a eu quelque négligence de la part de la direction des tourbières, l'orateur ne croit pas qu'il faille multiplier les suspensions.

On passe au vote sur la proposition de M. Chastot, qui est adoptée par 22 voix contre 13 et un certain nombre d'absentions. Le compte des tourbières est ainsi renvoyé à la commission d'économie publique. Le Grand Conseil approuve ensuite, sans opposition, les comptes de l'Etat pour l'année 1919.

(A suivre.)

Enchères de bétail et de fleurs

Le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, aux conditions qui seront lues, le **vendredi 14 mai, dès 9 heures** du matin, devant son domicile, à la « Montagne » de Lussy, près Villaz-Saint-Pierre, le bétail suivant: 6 vaches, bonnes laitières, 4 génisses de 2 ans, 1 taureau de 15 mois, 1 pouliche de 3 ans.

Immédiatement après, il sera exposé aux enchères les fleurs en foin et regain de 15 poses d'excellent terrain.

A la même occasion, on vendra 1 char à pont, à 2 chevaux, à l'état neuf, 1 grande luge, etc. Lussy, le 7 mai. 4475

L'exposant: **Alexandre Fragnière.**

Enchères de bétail & chédail

Pour cause de mise à bail, le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à Courtépain, le **mercredi, 19 mai prochain, dès les 9 heures du matin**, tout son bétail et chédail, soit:

1 bonne jument brune de cinq ans, 3 vaches portantes, dont 1 pour le mois de juin, 3 génisses portantes, 5 porcs de 6 à 8 mois, dont 2 à l'engrais.

3 chars à pont avec cadre, 1 char à patente pour le marché avec cadre, 1 voiture à patente, 1 tonneau à purin, 1 faucheuse Osborne, 1 faneuse, 1 charno Ott, 1 gros rouleau, un bûloir, 1 moulin à vanner, dernier système, 3 herbes, dont 1 à prairie, 4 colliers de chevaux, 2 petits colliers, dont 1 anglais, 3 colliers de vaches, 2 couvertures en laine, 2 bâches imperméables, 1 bidon à lait, clochettes de vaches, 1 cuve, perches d'haricots, guides-doubles, brides, licols, chaînes, tonneaux à fruits, ainsi que beaucoup d'instruments aratoires, etc., etc.

Les enchères du chédail commenceront à 9 heures du matin et le bétail à 11 heures. Tout le chédail est à l'état neuf.

Terme de paiement. 4546-701

L'exposant: **Emile MEUWLY.**

LA HERNIE

Qu'é de fois vous vous êtes amèrement plaints de vos bandages pénibles et inutiles d'anciens systèmes. Si votre travail et votre santé vous sont précieux, laissez-vous consulter: mon nouveau bandage, recommandé par le corps médical, vous redonnera force et courage. Je puis vous offrir, même dans les cas les plus graves, une absolue garantie d'efficacité, car la méthode que j'emploie est la **hernie de haut en bas**. Le bandage se porte jour et nuit, et est exempt de ressort incommode. — Garanties écrites d'efficacité et de solidité. — Convinquez-vous vous-mêmes et venez voir les modèles à **Fribourg: Hôtel de France, seulement samedi, le 15 mai, de 9 à 6 heures.**

Vente de chevaux de trait aux enchères publiques

L'Office des faillites de la Glâne vendra, le **mardi, 18 mai prochain, à 3 heures après midi, sur la place de la Gare de Romont**, aux enchères publiques et au comptant, 5 superbes et gros chevaux de trait, provenant de la masse en faillite Max Dumas & Co, industrie et commerce de bois, à Romont. Romont, le 7 mai 1920. 4480

Office des faillites de la Glâne: **G. BONJOUR, préposé.**

Domaine à vendre

A vendre un domaine bien cultivé et en plein rapport, situé à **Courmilleux, district du Lac**, de la contenance en terres arables de 47 hectares, 83 ares, 70 centes (132 poses 352 perches, 20 pieds), et en forêts de très belle venue, en partie exploitable, de 5 hectares, 2 ares, 97 centes (14 poses environ).

L'habitation et les bâtiments d'exploitation sont spacieux, commodes et en très bon état, munis d'une fontaine abondante et intarissable avec eau à la cuisine. Les granges sont desservies par un pont de déchargement s'étendant dans toute la longueur du bâtiment. Le domaine est pourvu d'un grand nombre de noyers, de châtaignes et d'arbres fruitiers. L'entrée en jouissance est fixée au **22 février 1921.** Adresser les offres sous pli fermé avant le **30 juin 1920, à M. Charles Weck, Grandrue, 17, Fribourg**, où il est le samedi, dans la matinée, à la disposition de ceux qui désiraient avoir d'autres renseignements.

Pour visiter le domaine s'adresser à **Mme veuve Aebly, fermière à Courmilleux, et les forêts à M. François Chenaux, forestier-chef, à La Corbaz**, moyennant avis préalable.

Concours de travaux

La Commission du Cercle scolaire de Farnagny-le-Grand met au concours les travaux de charpente, ferblanterie, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie, gypserie, peinture, poêlerie et installations sanitaires concernant la construction du bâtiment d'école des filles.

Prendre connaissance des plans et conditions au bureau du soussigné, dès le **lundi 10 mai** prochain et déposer les soumissions au dit bureau jusqu'au **lundi 17 mai**, au soir.

Fribourg, le 3 mai 1920. 4484

**L. HERTLING, architecte diplômé.** Rlichemont, 3, FRIBOURG.

Grandes enchères publiques

On vendra aux enchères publiques, le **samedi, 15 mai 1920, dès 9 heures du matin jusqu'au soir, à la grande salle des ventes de la maison de Justice, à Fribourg**, une grande quantité de marchandises alimentaires de 1<sup>re</sup> qualité, telle que: Café, chocolat, thé, pâtes, confitures, conserves, etc., et savons, lessives, bougies, etc., ainsi que: liqueurs, bouillons, cartes à jouer, cigares, cigarettes, fûts, bombones, bidons fer, seaux, canaux, etc., etc., et cotons et laines à tricoter, etc.

Enchères de fleurs

Le soussigné exposera aux enchères publiques, le **lundi 17 mai, prochain, à 2 heures** après midi, environ 7 poses de foin et regain.

Prendre connaissance des modèles à **Chambourg, près Fribourg.** P 4533 F 4574

L'exposant: **Protaste Bussey.**

VENTE PUBLIQUE d'un immeuble industriel avec exploitation agricole

**Lundi 21 mai 1920, à 2 heures, à l'Auberge de la Maison de Ville, à La Tour-de-Tréme, les Hoirs de Gremion Jacques, feu Joseph**, vendront par voie d'enchères publiques, les immeubles qu'ils possèdent à la Tour-de-Tréme, comprenant une **bonne maison d'habitation, grange, écurie, scierie, mécanique à battre neuve et environ 1 pose de terrain arable de 1<sup>re</sup> qualité.** Les intéressés peuvent prendre connaissance des conditions auprès de **M. Joseph Pasquier, notaire à Bulle.** Pour visiter les immeubles, s'adresser à **M. Arthur Gremion, à La Tour-de-Tréme.** 4566

JEUDI (FÊTE DE L'ASCENSION) dès 3 heures au café des Neigles

CONCERT

donné par l'UNION INSTRUMENT ALE 4499

Le propriétaire.

Enchères de bétail

**Mercredi, 19 mai 1920, dès 1 heure après midi**, les soussignés vendront aux enchères publiques devant leur domicile, au Sarigny, près Siviriez, 9 vaches vèlées et une partie prête au veau, 5 génisses, dont une portante, 3 veaux de l'année. Terme pour le paiement. 4518

L'exposant: **Frères CONUS.**

A vendre à Fribourg pour cause de partage, le Café-Brasserie Peier

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. DELLEY, au dit café.** P 4330 F 4426

Feuilleton de la LIBERTE

Laurence Albani

par PAUL BOURGET

— J'ai-je ou n'ai-je pas cette après-midi?... J'ai promis. Pourquoi ai-je promis?... A quoi bon me laisser présenter à sa mère, puisque je ne l'épouserai pas?...

Telles étaient les phrases qui se pronouçaient, indéfiniment, dans la pensée de Laurence, depuis l'invitation faite par Pierre Libertat au nom de sa mère. Elle se les répétait maintenant encore, et, une fois de plus, longtemps après avoir quitté la colline incertaine, en déboulant sur la route qui longe la voie ferrée. Dans ces formules, tout ensemble décidées et anxieuses, se réunissaient les disparates de sa vie, dont des images contrastées venaient de traverser son esprit. Elle se disait en songeant à Pierre: « Je ne l'épouserai pas »; et non: « Je ne veux pas l'épouser »; ou: « Je ne dois pas l'épouser », comme si, d'avoir été le jouet d'événements, si étranges, lui donnait l'impression qu'une destinée pesait sur elle, étrangère à sa volonté. Cet obscur sentiment de fatalisme, cette enlène d'un sort qui ne dépendait plus d'elle, l'accablait de nouveau par cette clarté malicieuse et devant le doux horizon natal, aussi fortement qu'à Paris et dans cette chambre d'hôtel où elle s'était vécue, dans la glace, habillée, déguisée en demoiselle riche.

La même question ne posait à elle, en dépit d'elle, et tout en se la reprochant comme une impertinence, elle s'y meurtrissait, elle s'y déchirait le cœur. Oui. Où lady Agnès l'avait-elle menée, en la tirant de sa condition, par une charité qui la laissait bienfaisante? Si elle n'avait pas voulu à sa cruciale bienfaisance une reconnaissance passionnée, elle se serait fait à l'heure. Et cependant...

Ce tumulte de souvenirs l'avait à ce point isolée des choses environnantes, qu'au moment de s'engager sous le pont du chemin de fer pour arriver à la ville, elle eut comme un sursaut à entendre son nom prononcé par deux voix. Elle ne reconnut la voix qu'au second appel, avec un plaisir aussitôt mêlé d'une impression de gêne. Pascal Couture se relevait d'un balais gazonné, sur lequel il était assis. Ce double mouvement d'âme que la surprise de cette rencontre indigeait à Laurence, était trop logique. Elle n'aurait pas encore Couture, mais elle était sur le bord de l'aimer, et cela chaque jour davantage. Ce sentiment en train de grandir n'était pas assez complet pour empêcher que de brillant rival de l'humble jardinier n'exercât sur elle un prestige. De constater dans son cœur cette intime contradiction lui donnait le rémords d'une duplicité, presque d'une trahison, d'autant plus qu'elle devait s'en tenir aux deux jeunes gens. Vis-à-vis de Pierre, ce silence ne lui coûtait pas. Il lui coûtait vis-à-vis de l'autre, indice trop évident qu'elle le préférait. Son malaise, à la brusque apparition du jeune homme à l'entrée du pont, venait de là. Elle eût été heureuse de le voir, s'il n'était pas venu tout lui cacher des pensées qui la travaillaient. Pouvait-elle lui parler du projet

de cette après-midi, de cette présentation à Mme Libertat, lui dire ce qu'elle en pensait, pourquoi elle hésitait après avoir accepté? Non. Et cette nécessité de dissimuler assombrissait son visage. Couture, lui, l'aurait trop pour ne pas s'apercevoir d'une contrainte qu'il interprétait comme un mécontentement et il s'excusa: — « Ta mère m'a dit que tu allais à Hyères, chez l'antiquaire, en passant par le bois brûlé. J'ai calculé que tu prendrais par le pont. Alors je suis venu l'attendre, pour te parler de Virgile. J'ai pensé: elle est si gentille pour lui. Il l'aime tant. Alors, peut-être saura-t-elle quelque chose... »

— « Quelque chose, sur quoi? » interrogea Laurence: « A propos de Virgile? Ou veut le remettre à la journée? »

Le personnage qui répondait à cet idyllique prénom de Virgile — populaire et légendaire souvenir, dans cette Provence latine, du plus latin des poètes — était un garçonnet de treize ans, dont le nom de famille était Nas, Couture l'employait, depuis deux années environ, à son domaine, par une de ces jolies charités comme les simples savent en avoir. Virgile était orphelin de mère. Son père s'était remarqué. Dès ses neuf ans, Nas avait dit à son fils: — « Si tu veux manger ton pain, va te le gagner. »

Il avait loué le petit, comme une bête de somme, à celui-ci, à celui-là, et Virgile avait vécu, besognant à droite, besognant à gauche, rentrant le soir au logis paternel pour y dormir et recevoir des rossées de sa belle-mère quand il ne rapportait pas assez de gros sous. Pascal

l'avait rencontré, une après-midi qu'il descendait de la colline de Costebèche, ployant sous un énorme fagot de bois mort, plus grand que lui. Il l'avait questionné. Il l'avait plaint. Depuis lors, il l'avait gardé pour travailler avec lui, mais à la journée, d'abord. Il n'avait pu obtenir des parents qu'ils le lui laissassent tout à fait. Ces parents exploités avaient appréhendé que l'enfant ne cessât de leur remettre tout son gain, s'ils ne le tenaient plus sous leur coupe. C'était un demi-chaantage. Ils attendaient que le gog leur offrît, comme autrefois lady Agnès Vernham aux Albani, une forte indemnité pour avoir Virgile à l'année, définitivement. Couture hésitait. Il n'était pas riche. Puis il craignait d'être dupé. Cet instinct de soupçon possédait toute leur vie chez les gens du peuple: les plus généreux. Ils ont trop débattu de mesquins anarchés, trop importants pour leur petit avoir. Depuis les vendanges portantes, grâce au cadeau d'une bonne dame de vin offerte aux Nas, le petit l'écheron restait chez Monsieur Pascal, comme il l'appellait respectueusement, toute la semaine. Il retournait chez son père et chez sa marâtre le samedi soir seulement. Laurence faisait allusion à ce récent contrat.

— « Non », répondit Couture. « Avant-hier, lundi, il est revenu travailler, comme d'habitude. Je l'ai envoyé au chemin de fer porter un colis. Le temps était favorable. Je suis allé classer dans le marais. Le petit devait m'y rejoindre. Il n'est pas venu. Je rentre. Je trouve sur une table la feuille d'envoi de colis. Pas de Virgile. Je demande. Pas de Virgile. Avec ma chaise, je m'étais mis en retard. Je serais bien allé chez ses parents. Je me suis dit: « Il vien-

dra demain. » C'était hier. Pas de Virgile encore. — « Mais les parents? » interrogea Laurence, comme l'attente se taisait. « Tu les as vus? » — « Je me suis méfié », dit Couture, « et j'ai remis. J'ai eu raison... » Et plus bas, comme s'il avait peur de ses propres paroles, chargées d'une signification trop grave: — « J'ai rencontré le père Nas, ce matin, près de la gare. Il était très inquiet, lui aussi, mais pas de Virgile, de Victor. » Il regardait Laurence, en prononçant cette phrase, comme s'il attendait d'elle une réponse qui l'éclairât sur une énigme torturante. Victor était le frère cadet de Virgile, plus jeune de deux ans, et né du second mariage. Il était l'objet, de la part de sa mère, d'une préférence passionnée, que le père éprouvait aussi, tant l'influence de sa femme était puissante sur lui. Cette même influence lui faisait traiter durement l'enfant de la mort. Cette double injustice s'expliquait, dans des natures aussi primitives, par les différences de physiologie des deux frères. Victor était un adolescent robuste et souple avec des traits où se reconnaissait la finesse du type sarrazin le plus pur. Il ressemblait à sa mère. Il flâttait la vanité des parents par sa jeunesse. Le petit Virgile, lui, ressemblait à son père. Il était court, trapu, avec un visage obscur et brouillé. Une expression charmante d'intelligence, de gentillesse et de bonne volonté en couronnait la lèvre, quand il était en confiance. Sa mère marâtre et son injuste père ne lui avaient jamais vu cette expression-là. (A suivre.)

Mesdemoiselles Maria et C. Mademoiselle C. Diesbach Meyer, Diesbach, Hayoz, H. Wicky, ainsi que les familles, fonde douloureusement la perte de connaissances de la perte vicieuse de faire en la pers-

**Monsieur Adolphe Maréchal** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**Monsieur Adolphe** leur très cher et regretté frère, décédé à l'âge de 39 ans, de la religion.

L'enterrement aura lieu le 2 à 2 h., et la messe de Requiem, à 8 h. 1/2, à l'église. Domicile mortuaire: rue de la...

**de travaux**  
 du Cercle scolaire  
 and met au concours  
 te, forblanterie, couver-  
 tric, vitrerie, gypserie,  
 allations suinitaires con-  
 du bâtiment d'école des  
 des plans et conditions  
 des le **lundi 10 mai**  
 soumissions au dit bu-  
 7 mai, au soir.  
 4484  
 architecte diplômé.  
**FRIBOURG.**

**res publiques**  
 res publiques, le sa-  
 dès 9 heures du  
 à la grande salle  
 maison de Justice,  
 ande quantité de mar-  
 1<sup>re</sup> qualité, telle que :  
 cates, confitures, con-  
 lessives, bougies, etc.,  
 chions, cartes à jouer,  
 bonbonnes, bidons fer-  
 e, et cotons et lainés

**e fleuries**  
 x enchères publiques, le  
 à 2 heures après midi,  
 gain.  
 à Chambray, près Fri-  
 P 4333 F 4574  
**Protasie Bussey.**

**BIBLIQUE**  
**Industriel**  
**on agricole**  
 2 heures, à l'Auberge  
 La Tour-de-Traîme,  
 ques, feu Joseph, ven-  
 dibles, les immeubles  
 de Traîme, comprenant  
 non, grange, écurie,  
 tre neuve et environ-  
 nant de 1<sup>re</sup> qualité.  
 ande connaissance des  
 ph Pasquier, notaire  
 s'adresser à M. Arthur  
 réme. 4566

**L'ASCENSION**  
 res  
**s Neigles**  
**ERT**  
**INSTRUMENT ALE**  
 Le propriétaire.

**de bétail**  
 20, dès 1 heure  
 leur domicile, au  
 ches vèlées et une  
 issues, dont une por-  
 éc. Terme pour le  
 4518  
**frères CONUS.**

**Fribourg**  
 partage, le  
**rie Peier**  
 s, s'adresser à M.  
 P 4330 F 4426

er. Pas de Virgile  
 interrogea Lau-  
 disait. Tu les as  
 dit Couture, et  
 avait peur de ses  
 d'une signification  
 Nas, ce matin,  
 inquiet, lui aussi,  
 prononçant cette  
 d'elle fine réponse  
 mortuaire. Victor  
 le plus jeune de  
 mariage. Il était l'ob-  
 d'une préférence  
 devait aussi, tant  
 puissante sur lui,  
 disait traiter durement  
 Cette double injus-  
 tures aussi primi-  
 tionnement des  
 adolescent robuste  
 se reconnaissait la  
 des pur. M'assem-  
 vanité des parents  
 le, lui, ressemblait  
 au, avec un visage  
 pression charmante  
 de bonne volonté  
 il était en con-  
 son injuste père  
 expression.

(A suivre.)

†  
 Mesdemoiselles Maria et Cécile Meyer ;  
 Mademoiselle C. Diesbach ; les familles  
 Meyer, Diesbach, Hayoz, Rouiller, Bertschy,  
 Wicky, ainsi que les familles alliées ont la pro-  
 fonde douleur de faire part à leurs amis et  
 connaissances de la perte irréparable qu'ils  
 viennent de faire en la personne de  
**Monsieur Adolphe MEYER**  
 Maréchal  
 leur très cher et regretté frère, neveu et cousin,  
 décédé à l'âge de 59 ans, muni des secours de  
 la religion.  
 L'enterrement aura lieu le jeudi, 13 courant,  
 à 2 h., et la messe de Requiem le lendemain,  
 vendredi, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
 Domicile mortuaire : rue de Romont, 16.  
 Le présent avis tient lieu de lettre de  
 faire part.

†  
 Fédération cantonale fribourgeoise  
 des maîtres marchands  
 Chers Collègues !  
 Nous avons le profond regret de vous an-  
 noncer le décès de notre ami et membre  
**Monsieur Adolphe MEYER**  
 Vice-Président  
 L'enterrement aura lieu le jeudi, 13 courant,  
 à 14 heures, au domicile mortuaire.  
 Le Comité.

†  
 Abbaye des Maréchaux  
 Messieurs les membres de la Confrérie sont  
 instantanément priés d'assister aux funérailles de  
 leur regretté confrère.  
**Monsieur Adolphe MEYER**  
 Maître maréchal  
 qui auront lieu jeudi, 13 mai, à 2 heures après  
 midi.  
 Domicile mortuaire : rue de Romont.

†  
 Madame veuve Séraphine Pinaton, à Bulle,  
 ses enfants et petits-enfants, ainsi que les fa-  
 milles parentes et alliées ont la douleur de  
 faire part de la perte irréparable qu'ils vien-  
 nent d'éprouver en la personne de  
**Monsieur Joseph PINATON**  
 Conseiller paroissial  
 leur cher époux, père, beau-père, grand-père,  
 beau-frère, oncle et parent, pieusement décédé  
 le 12 mai, dans sa 81<sup>me</sup> année, muni de tous  
 les secours de la religion.  
 L'enterrement aura lieu vendredi, 14 mai, à  
 9 h. 1/2.  
 Selon la volonté expresse du défunt, prière  
 de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

†  
 Monsieur et Madame Joseph Humbert, à  
 Courtepin ; M. et Mme Charles Humbert, à  
 Héitwyli ; MM. Adrien, Louis, Maurice Hum-  
 bert ; Mmes Marie et Alice Humbert, à Corné-  
 rold, ainsi que les familles alliées ont la douleur  
 de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprou-  
 ver en la personne de  
**Madame Caroline HUMBERT**  
 née Berset  
 leur chère mère, grand-mère, sœur, tante et  
 cousine, décédée le 11 mai, après une longue  
 maladie, chrétiennement supportée, munie des  
 secours de la religion, à l'âge de 61 ans.  
 L'office d'enterrement aura lieu vendredi  
 matin, à 9 heures, en l'église de Courtepin.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.


†  
 Monsieur V. Rio ;  
 Madame et Monsieur Auguste Bentold-De-  
 Gelly et leurs enfants : René et Hélène, à  
 Garnistwyli ;  
 Les familles Buchs, à Genève et Fribourg,  
 ont le regret de faire part du décès de leur  
 chère épouse, grand-mère, tante et belle-sœur  
**Madame Anne RIO-LAGGER**  
 née Buchs  
 décédée le 10 mai, à l'âge de 79 ans, munie  
 des sacrements de l'Eglise.  
 L'office funèbre sera célébré vendredi, 14 mai,  
 à 8 h. 1/2, à l'église Saint-Nicolas.  
 L'inhumation aura lieu à Guin.  
 Départ du domicile mortuaire : rue de la  
 Préfecture, 207, à 8 h. 20.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
 Mademoiselle Marie Sieber ; M. et Mme  
 Albert Sieber et leurs enfants : Pierre, Paul et  
 Jean ; Mme veuve Louis Schacher, ainsi que les  
 familles parentes et alliées ont la profonde dou-  
 leur de faire part à leurs amis et connaissances  
 de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la  
 personne de  
**Madame veuve Marie SIEBER**  
 née Grosset  
 leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur  
 et parente, décédée pieusement, à l'âge de  
 81 ans.  
 L'office d'enterrement aura lieu à l'église du  
 Collège, le vendredi, 14 courant, à 8 heures.  
 Départ du domicile mortuaire : rue de Ro-  
 mont, 19, à 7 h. 45.  
 Le présent avis tient lieu de lettre de faire  
 part.

†  
 A la mémoire de notre inoubliable et bien-  
 aimée mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine  
**Madame Philomène SCHORDERET**  
 née Bertschy  
 L'office anniversaire sera célébré le samedi,  
 15 mai, à 8 heures, en l'église de Praronaux.

Monsieur Léopold Bloch-Bernheim, à Bienne ;  
 Madame et Monsieur Isidore Nordmann-Bloch et leurs  
 enfants, à Fribourg ;  
 Madame veuve Schlob Bloch et sa fille, à Bienne ;  
 Madame et Monsieur Camille Nordmann-Bloch et leurs  
 enfants, à Fribourg ;  
 Mademoiselle Germaine Bloch, à Bienne ;  
 ainsi que les familles alliées.  
 ont le profond chagrin de faire part de la perte doulou-  
 reuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame Rosalie BLOCH-BERNHEIM**  
 leur bien-aimée épouse, mère, belle-mère, grand-mère et  
 parente, décédée à Bienne le 11 mai, à l'âge de 61 ans.  
 Les obsèques auront lieu à Bienne, vendredi 14 mai, à  
 10 1/2 heures du matin.  
 Domicile mortuaire : rue de l'Union, 1.

**Blocher's**  
**Cacao**  
 La marque préférée!  
 Demandez-la partout.



Représentant général : **MUSSO & Co**  
 Zurich 2

**Exposition permanente**  
 Plus de 100 chambres complètes  
 en stock. — Fabrication garantie.  
 Livraison franco domicile.  
 Demandez catalogue.

Grande maison d'ameublement  
**PFLUGER & Co**  
 BERNE Grand'Rue, 10

**La société de tir ouvrière Fribourg**  
 (anciennement Grütli)  
 avise ses membres et tous les tireurs que ses  
 prochains tir militaires obligatoires sont fixés  
 aux dimanches suivants : 16 mai et 6 juin, de  
 8 h. du matin, à 6 h. du soir, avec interruption  
 de midi à 1 heure.  
 L'apport du livret de service et de tir est  
 absolument indispensable. P 4257 F 4332

**CADOL**  
 Guérit toutes  
 les  
 Maladies de la peau  
 Prix : 2 fr.  
 Pharm. des Moaques, Lausanne ; Pharm. Cuny  
 et Musy, Fribourg ; Pharm. Oberson, Châtel-St-Denis,  
 Pharm. Rimo, Bulle. P 8061 L 918

**AVIS**  
 Le soussigné avise le public qu'il a ouvert  
 à BULLE, ancienne Etude du notaire  
**ANDREY, un**  
**Bureau d'affaires**  
 dont les principales occupations seront :  
**GERANCE D'IMMEUBLES et de FORTUNES**  
**AFFAIRES IMMOBILIÈRES**  
**LIQUIDATIONS de SUCCESSIONS et AUTRES**  
**RENSEIGNEMENTS de tous genres, etc.**  
**C. DUVANEL, Bulle,**  
 ancien employé du notaire **ANDREY**

**Elixir Ferrugineux Winkler**  
 Très efficace contre l'influenza, l'anémie,  
 la chlorose et la faiblesse générale.  
 Dans toutes les pharmacies à frs. 4.- le flacon.  
 Dépôt chez Bourghnecht & Gottrau, Pharmacie  
 Centrale, Fribourg.

**AUTO-MOTO-VÉLO**  
 Réparations Radions  
 Fournitures accessoires  
 Achats — Ventes — Echanges — Courtages  
**Grand stock de vélos**  
 1600 lanternes, 1<sup>re</sup> qualité, unique occasion  
 Vulcanisation — Pneus — Chambres à air  
 Cercles pleins pour voitures d'enfants  
 Travail prompt et soigné, à des prix déiant toute  
 concurrence. Facilité de paiement.  
 Atelier mécanique, réparation en tous genres  
**HENSELER & PERNET**  
 Rue du Nord, 7, FRIBOURG P 10017 F 2950

**A. TREBETTAZ**  
 Martigny  
 — Fendant, Dôle —  
 Spécialité : Clos de la Tour

**A REMETTRE**  
**à Genève**  
 tout de suite, épicerie-  
 laiterie, vins, liquors,  
 en plein prospérité. Pour  
 traiter, s'adresser sous  
 chiffres P 15973 X à Pu-  
 blicitas S. A. Genève.

**Schaeffer frères**  
 Verts, 29, Fribourg, Tél. 6.65

**Chauffage central**  
 Installations sanitaires

**Transports funèbres**  
 à destination de tous pays  
**A. MURITH**  
 Genève-Fribourg  
 Fabrication de cercueils  
 Rue de l'Université  
 Téléphone 2.87  
 Couronnes mortuaires  
 et fleurs  
 450 45 Lausanne, 45, 174 173

**Rhumes de cerveau**  
 sont guéris par l'emploi du  
**Baume du Chalet**  
 pot ou boîte de 2 tubes,  
 2 fr. 50. Pharmacies ou  
 Dépôt des produits du  
 Chalet, Genève. 448

**ATTENTION!**  
 Peaux de cabris,  
 tapis et lapis sont  
 toujours achetés au plus  
 haut prix. Léon Lévy,  
 Colton, 13, Lausanne  
 Gros et détail. Tél. 49.32

**Hypothèque**  
 Sur une bonne maison  
 locative, à Fribourg, ca-  
 pital de 100,000 fr. hypothèque  
 premier rang, 15,000 fr. ;  
 excellente garantie.  
 Adr. offres sous chiffres  
 P 4278 F à Publicitas S.  
 A., Fribourg. 4354

**Kirsch pur**  
 1<sup>re</sup> qual. 20°  
 à 6 fr. 50 le litre.  
 Eau-de-vie de fruit,  
 1<sup>re</sup> qual. 20°, à 2 fr. 50  
 le lit. ; envoi depuis 5 lit.,  
 contre remboursement.  
 W. Rügger, distil-  
 lerie, HEBELWIL,  
 Nidwald. 554

**Eternit**  
 Couverture excellente  
 Garantie de 10 ans  
 même sous le grêle.  
 totalités contre les our-  
 ges. Revêtements  
 extérieurs de fa-  
 çades, bon marché  
 et agréables à l'œil.  
 S'adr. à l'Agence Im-  
 mobil. & Commere.  
 Fribourgeoise, A.  
 Frossard, r. des Epou-  
 ses, 188, Fribourg.  
 Téléphone 2.60

**D' HERZOG**  
 BROCC  
**de retour**  
**A LOUER**  
 immédiatement, à Fribourg,  
 domaine de 12 poses en-  
 viron, habitation, grange,  
 écurie, jardin, etc. Les  
 fleuries pourraient être  
 éventuellement enlevées  
 ou retirées dans la grange.  
 S'adr. à l'Agence Im-  
 mobil. & Commere.  
 Fribourgeoise, A.  
 Frossard, r. des Epou-  
 ses, 188, Fribourg.  
 Téléphone 2.60

**CHÈVRES DE BOUCHERIE**  
 ou abattus d'urgence sont  
 achetés par la  
**Boucherie Chevaline**  
 Centrale  
 Louve, 7, Lausanne  
 Tél. boucherie 15.36,  
 appartement 12.80.

**A VENDRE**  
 une génisse tachetée  
 rouge, 1<sup>re</sup> au veau.  
 S'adresser à Berset,  
 Germain, syndic, Le  
 Corbeil. 4550

**A VENDRE**  
 pour cause de départ  
 1 grande glace 220,80 cm.  
 avec cadre en chêne.  
 1 grand tableau pein-  
 ture 255/132, ainsi que  
 divers meubles, tels que  
 lit, table, armoire double,  
 commode, secrétaire, etc.  
 S'adresser : Avenue de  
 la Gare, 35, 1<sup>er</sup> étage.

Docteur ès lettres donne  
**leçons**  
 d'italien, de latin et de  
 grec.  
 Toutes conditions.  
 S'adresser sous chiffres  
 P 4523 F à Publicitas S. A.,  
 Fribourg. 4563

**Harangs famés**  
 de Hollande en caisses de  
 100 poissons, très belle  
 marchandise à 10 fr. la  
 caisse par poste franco,  
 contre remboursement.  
 Conserve à prix très  
 avantageux, prix courant  
 sur demande. 4510  
 MAURICE MOFFET, Fils,  
 rue Monchoisy, 19, Aie-  
 nève.

**Hôtel à vendre**  
 On offre à vendre, pour raison d'âge et de  
 santé, l'hôtel de la Couronne, à Avenches, bien  
 connu et bien achalandé. (Chiffre d'affaires éta-  
 bli). Restaurant et café renommés. Grande salle  
 pour sociétés et bals. 10 chambres confortables  
 pour voyageurs. Excellentes cuisines et caves.  
 Eau, électricité et téléphone. Magasins locatifs.  
 Ecuries et granges. 4271  
 S'adresser au notaire Monney, à Aven-  
 ches.

**Enchères de bétail et chédail**  
 Le soussigné exposera en vente publique le  
 18 mai prochain, dès 9 heures du matin,  
 devant son domicile, à Toray-le-Grand, le  
 bétail suivant : 35 vaches, fraîches vèlées ou  
 portantes (rouge et blanc), 8 génisses, 2 veur-  
 lions de resp. 1 et 2 ans, 2 boufs de 4 ans, 1 bouf  
 de 2 1/2 ans, 2 chevaux, 10 moutons, 8 bœufs  
 charrs à pont, 2 faucheuses, 1 faneuse, 8 lits  
 complets, 5 buffets, etc. 4331-670  
 L'exposant :  
**Pierre MARCHON, à Toray-le-Grand.**

**A VENDRE**  
 au centre du village de Donatry, sur les routes  
 de Fribourg et Morat, un grand bâtiment, de  
 solide construction, comprenant plusieurs belles  
 chambres et cuisine, avec rez-de-chaussée, con-  
 venant pour magasin, atelier ou dépôt. Eau et  
 électricité ; jardin et dépendances, grange, écu-  
 rie, et champ de 18 ares. Convientrait à négo-  
 ciant ou industriel. 4270  
 S'adresser au notaire Monney, à Aven-  
 ches.

**E. WASSMER S. A.**  
**FRIBOURG**  
**Fers, métaux, quincaillerie**  
**Machines agricoles**  
 Seuls dépositaires des faucheuses « New Deering Idéal »  
 On demande des représentants  
**Faucheuses « Helvetia » et Mo. Cormik**  
**Faneuses**  
**Râteaux à cheval. Râteaux à main**  
**Barres coupeuses pour regain**  
**Pièces détachées**  
 pour tous les systèmes  
**Grands râteaux à main, bois et fer**  
**Moules et moules montées**  
**Supports de timon**  
**Prix et conditions avantageux**

**50<sup>me</sup> ANNIVERSAIRE**  
**Tir du Jubilé**  
 de la Société de Tir d'ALTERSWIL  
 du 15 au 17 mai 1920  
 SOMMES EXPOSÉES

1. Cibles tournantes	1500 fr.
2. Tir de groupe	800 fr.
3. Cibles Bonheur	1000 fr.
4. Cibles militaires	1200 fr.
5. Cibles drapeau	1500 fr.
<b>Total</b>	<b>6000 fr.</b>

Nouveau stand de tir. — Cibles mobilis.  
 Installation de tir. — Sonnerie électrique.

**Domaine à louer**  
 Le soussigné offre à louer, par voie de soumis-  
 sion, jusqu'au 25 mai, son domaine situé à  
 Givisvaz, à 30 minutes de Fribourg, de la conte-  
 nance de 70 poses, monte-foin, grand verger, etc.  
 Entrée le 22 février 1921. 4367  
**Boccard, H. syndic.**

**80,000 fr.**  
**sont demandés**  
 sur hypothèque au premier et second rang,  
 garanties de premier ordre, taux 6 %.  
 S'adresser au Bureau d'affaires C. DUVANEL,  
 à BULLE  
 A la même adresse, on offre à vendre  
**une belle villa**  
 très bien entretenue, avec magasin et grand  
 jardin. 1471 B 4368

**Domaine à louer**  
 Le soussigné offre à louer, par voie de sou-  
 mission, pour le 22 février 1921, le domaine  
 du Beaugard que M. Joseph Margueron pos-  
 sède à Villarbourd, de la contenance de 45  
 poses, dont 30 attenantes.  
 Pour visiter le domaine, s'adresser au  
 soussigné, le 15 et 17 mai, dès 1 h. après midi,  
 à qui les offres par écrit devront être adressées  
 jusqu'au 20 mai prochain.  
**Jonas CLERC, Villarbourd.**

**CASINO-SIMPLON, FRIBOURG**  
 Samedi 15 mai 1920, à 8 h. du soir  
**SOIRÉE ENFANTINE**  
 organisée par la Société de chant de la ville de Fribourg  
 Programme :  
 Le Duc et le Charbonnier (legende fribourgeoise)  
 Chansons populaires — Soir du Printemps  
 Prix des Places : 2 fr. et 1 fr. (Billets à l'avance,  
 au magasin de cigares, à la Circé).

**Enchères de bétail**  
 Pour cause de cessation de son exploitation  
 agricole, le soussigné exposera en vente, par  
 voie d'enchères publiques, le **jeudi, 20 mai,**  
 devant son domicile, à Vez-vers-  
 Noreaz, son bétail, savoir : 10 vaches repor-  
 tantes ou fraîches vèlées, dont 6 du premier  
 veau, fortes laitières, 1 bouf d'attelage de  
 2 ans 1/2, 1 taureau approuvé de 1 an 1/2, deux  
 génisses de 1 an 1/2, 1 paire de boufs de  
 1 an 1/2 et 5 veaux de 6 mois, 1 jument d'at-  
 telage de 10 ans et 1 cheval à deux mains de  
 10 ans, fort trotteur et de toute confiance,  
 1 truie portante et deux porcs de 6 mois.  
 Favorables conditions de paiement.  
 L'exposant : **J.-J. SCHÖPPER.**

**Laiterie centrale**  
 La population de Fribourg est avi-  
 sée que, à partir du 17 mai, les laitiers  
 feront la distribution du lait matin  
 et soir.  
 Les dimanches et jours de fête, il  
 n'y aura qu'une seule distribution.  
 Les magasins des laitiers et ceux de  
 la Laiterie centrale seront fermés  
 dès 10 h. du matin. 4558

**THÉÂTRE DE FRIBOURG**  
 Bureau 7 1/2 h. Dimanche 16 mai Rideau 8 1/2 h.  
 Une seule représentation de  
**NAPOLÉONETTE**  
 Pièce gaie en 5 actes et un prologue, de MM. André  
 de LORDE et Jean MARSELLI. — D'après le  
 roman de GYP. — Plus de 200 représentations  
 consécutives.  
 Au troisième acte :  
**Pauvre Jacques, romance chantée par Napoléonette**  
**LE RIGODON DE PHÉRIDOR**  
 Dansé rigolo par M. PÉRICAT, de l'Opéra  
 Costumes de la maison Granier, de Paris  
**SPECTACLE DE FAMILLE**  
 Prix ordinaire des places. — Location au Magasin  
 de musique, dès jeudi. 4498

**Automobiles neuves**  
 livrables tout de suite  
 sauf vente

Berliette, 4 places, 1920	13,000 fr.
Fiat, 15/20 HP, 1920	19,000 fr.
S-hneider, 15 HP, 4 places	16,000 fr.
Charonnette	8,500 fr.

**CAMIONS**  
 1 Saurer 5/5 T avec grue à étau 27,000 fr.  
 1 " 3/4 T " " " 25,000 fr.  
 1 Renault 3 T " " " 35,000 fr.  
 4376  
**STUCKY, frères, Criblat, 1**

**BOYEZ UN ESPERSIERS**  
**Le plus ancien des Bitters**  
 La plus appréciée des connaisseurs  
 LIQUEUR GARANTIE NATURELLE

**Enchères de bétail**  
 On vendra aux enchères publiques, mardi,  
 18 mai, dès 1 heure après midi, au  
 domicile du soussigné, à Estavayer-  
 le-Gibloux, 7 vaches portantes et vèlées,  
 6 génisses de 1-2 ans, 2 taureaux primés de  
 1-2 ans. Le tout pie rouge. 4554  
 L'exposant : **Louis CHAPPUIS.**

**APPAREIL**  
 patenté pour les cornes  
 (Pat. N° 81726)  
 Seul représentant pour le canton de Fribourg :  
**A. AEBISCHER, sellier**  
**FRIBOURG**  
 Fabricant : **J. BURGI, sellier, à GUIN**

**La MOTO qui ne chauffe pas**  
 Moto Scott 4 1/2 HP.  
 1<sup>re</sup> Marque anglaise  
 Refroidissement à eau 2 cylindres à 2 temps.  
 Débrayage 2 vitesses d'un fini parfait. Marche  
 souple. Maximum d'économie. 4454

Agent exclusif pour le canton de Fribourg :  
**HENSELER & PERNET**  
 7, rue du Nord, Fribourg.  
 — Vélos depuis 200 fr. —

**Henniez-les-Bains** Saison juin-septembre  
 Eaux bicarbonatées-alcalines-lithinées. Station de  
 repos par excellence. Troubles digestifs, rhumatismes,  
 gravelle, affections des voies urinaires.  
 4182  
**Dir. H. BEY-MILLS.**

**Enchères de fleuries**  
 Le soussigné exposera aux enchères publiques, le  
 samedi 15 mai 1920, dès 1 h. de l'après-midi, les  
 fleuries en foin de 15 poses, 1<sup>re</sup> qualité, 2 1/2 poses  
 de bréales d'automne, et 1/2 pose d'avoine.  
 Rendez-vous des mireurs à Villarcepas, au domicile  
 de l'exposant. 4575  
**Jean Simonet.**

**A. AUDERSET**  
avocat  
Place Notre-Dame, à Fribourg  
informe son honorable clientèle et le public qu'il a remis les affaires contentieuses de son étude à son confrère, M. le D<sup>r</sup> A. Villars, avocat, rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg, le 9 avril 1920.

**D<sup>r</sup> A. VILLARS**  
avocat  
Rue du Pont-Suspendu, 79, à Fribourg  
à l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris l'étude de son collègue, M. A. Auderset, avocat, à Fribourg.  
L'étude de M<sup>r</sup> Villars se trouve, comme par le passé, à la rue du Pont-Suspendu, en face de la Chancellerie de l'Etat.  
Fribourg, le 9 avril 1920. 3425-528  
D<sup>r</sup> A. Villars, avocat.

**LOCATIONS**  
Toute personne désireuse d'offrir en location: appartements, domaines, pâturages, magasins, boulangeries, forges, etc., peut s'adresser absolument gratuitement à l'Agence Immobilière, A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, Télép. 250, qui se charge de les offrir à ses nombreux clients.

**Travail à domicile**  
Nous prions toute personne qui possède une machine à tricoter pour travailler à des articles courants, de s'annoncer sous indication du numéro de la machine à la maison 445  
E. A. Naf-Pellet & Co, Tricoterie mécanique, Morat.

**Atelier mécanique**  
**HENSELER & PERNET**  
Rue du Nord, 7  
RÉPARATIONS - REVISIONS  
Autos, motos & vélos. — Vulcanisation

**ENGRAIS**  
pour pommes de terre jardins & prés  
**CIRE A GRAISSER**  
Se recommander,  
G. LAPP, Droguerie, Fribourg

**Chauffage central**  
TELEPHONE 177  
Fournitures générales pour installations  
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouillottes, serpentins, tuyauterie, robinetterie, etc.  
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.  
Réparations diverses :-  
:- Soudure autogène  
**Albert BLANC, Fribourg**  
à La Prairie, 55, Pérolles

**Broderie de St-Gall**  
Grand et nouveau choix de broderies: robes, cols, lingerie pour dames et enfants. Voile, linon et toile blanche. Banc au marché samedi et jour de foire.  
Magasin: Place Notre-Dame 177.  
Se recommander, P 5246 F 3395  
M<sup>me</sup> M. Daguot.

Pour devenir un parfait pianiste  
**COURS SINAT**  
par Correspondance  
Agréable, facile à suivre.  
Supprime l'étude mécanique.  
Economie des notes du livre d'étude.  
Donne son splendide virtuose, succès de jeu.  
Évite ce que les leçons orales n'enseignent jamais.  
**Remet facile tout ce qui semblait difficile.**  
**COURS SINAT D'HARMONIE** (très recommandé)  
pour compositeur, accompaniment, improvisation.  
EXPLIQUE TOUT, FAIT TOUT COMPRENDRE  
Cours tous degrés: Violon, Soli, Chant, Mandoline  
Demandez très intéressant programme gratuit et le plus précis DEPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

**Cure de printemps**  
que tous personnes soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement la  
**THÉ BÉGUIN**  
qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, cloques, cozzémas, etc.  
qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.  
qui parait la guérison: de névroses, varices, plaies, jaunisse ovaries, etc.  
qui combat à nos côtés les troubles de l'âge critique.  
La boîte: Fr. 2.— dans toutes les pharmacies.  
Dépôt: A FRIBOURG: Bourgnacht & Gottrau, Lapp.

**On demande UN GARÇON**  
honnête et intelligent pour nettoyage et commissions.  
Pharmacie LAPP, Fribourg.

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite ou date à convenir,  
**plusieurs ouvrières**  
pour atelier de couture.  
36, Rue de Lausanne, 36, Fribourg.

**ON DEMANDE JEUNE FILLE**  
dans petite famille, auprès d'un garçon de 4 ans et pour aider à la cuisine et dans le ménage. Bonne occasion d'apprendre l'allemand.  
Offres à E. Geismar, Interlaken.

**ON DEMANDE un ou deux ferblantiers-installateurs**  
sérieux et sachant travailler seuls.  
Offres avec prétentions, à El. Paerli & Co, Porrentruy. 4537

**ON DEMANDE une jeune fille**  
pour aider au ménage et servir au café.  
S'adresser sous chiffres P 4503 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4544

**ON DEMANDE un domestique**  
de campagne. Vie de famille.  
S'adresser sous chiffres P 4508 F à Publicitas S. A., Fribourg. 8518

**Ferblantier COUVREUR**  
Un bon ouvrier et un rasujetti sont demandés. Travail assuré chez E. Cavin, à Lucens. 4542

Donnez vos chaussures à réparer à  
**M. WIDER cordonnier**  
Grand-rue, 61  
Service prompt et très soigné.  
Prix modéré. Spécialité de pièces invisibles.

**A VENDRE 3 propriétés rurales**  
situées en zones, prox. frontière suisse, de 54,000 mètres, 240,000 m<sup>2</sup> et 1,350,000 m<sup>2</sup>. Cette dernière d'un seul tenant, au prix de 35,000 fr., 125,000 fr., 150,000 fr. (argent français). Pour tous renseignements, s'adr. à M. M. X. Scheller & Raratton, régisseurs, rue Croix-d'Or, 16, Genève. 4539

Un fermier solvable ayant déjà des ouvriers de campagne demande à louer un **domaine**  
de 30 à 40 poses, entrée à Carnaval 1921.  
S'adresser sous chiffres P 4427 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4537

**Vente juridique**  
L'office des poursuites de la Sarine vendra, le **vendredi 14 mai**, à 3 h. de l'après-midi, au domicile de Bernadette Chassot, à Vidarod, un **boeuf** et une génisse. 4571

**A vendre RECHSTEIN**  
5 mètres de séparation en planches de 2 mètres de haut (5 parties), une porte avec encadrement. 4564  
S'adresser à Avenue de la Gare, 35, 1<sup>er</sup> étage.

**Vente juridique**  
L'office des poursuites de la Sarine vendra le **vendredi 14 mai**, à 10 h. avant-midi, au domicile de Roulin Amédée, à Grenilles, 2 chevaux, 2 vaches et une génisse. regard.

**Soie brute couleur naturelle et teinte**  
Taffetas chiffon  
Crêpe de Chine  
Soie foulard unie et imprimée  
Batin élégant, satin Charmeuse  
Echant. par retour du courrier

Maison des soieries  
**G. Henneberg**  
ZURICH

**CIGARETTES NADIR**  
NOUVELLES QUALITÉS  
EN GROS FORMAT  
N<sup>o</sup> 150 boîtes vertes à fr. 1.50  
N<sup>o</sup> 180 boîtes jaunes à fr. 1.80  
EN PUR TABAC D'ORIENT

**Salsepareille Model**  
SANTÉ et VIGUEUR retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif  
En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr. — Dans les pharmacies ou directement franc par la Pharmacie Centrale Madler-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENEVE.

**A vendre**  
quelques cent kilos de bonnes pommes de terre blanches et rouges, pour la table ou pour planter, pour le prix de 15 fr. les 100 kilos, prendre à 40 micils.  
J.-J. Schöpfer, à Prez-vers-Noréaz.

**Vienne-Autriche**  
Pour reprise d'une fabrique textile, à Vienne, par maison de fabrication suisse de la même partie, possédant toute l'organisation nécessaire pour l'exploitation immédiate, un compagnon inactif est demandé avec un capital de 60,000 à 80,000 francs.  
(Valeur de l'installation à Vienne 300,000 à 400,000 francs.)  
Détails sous X 4497 Y par Publicitas S. A., FRIBOURG. 4543

**A VENDRE**  
à Bulle,  
un bâtiment  
très bien situé, pour commerce ou industrie.  
S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1518 B.

**Différents meubles de magasin**  
sont à vendre d'occasion au Becar-Fribourgeois, rue du Tillou, 55, Fribourg.

**A vendre**  
quelques lits complets, 2 places, bois dur bon cri, bas prix, armoires et tables.  
P 4582 F 4158  
S'adresser à 200, rue des Haçons.

**A VENDRE**  
la maison familiale, située sur la parcelle n<sup>o</sup> 4 du quartier de la Paix, aux Daillettes, comprenant 5 chambres, cuisine, bains et dépendances.  
S'adres. à Jon. Clero, entrepreneur, à Fribourg. 3720

**A LOUER**  
sur la route de la Glâne appartement de neuf pièces et grand jardin.  
S'adresser rue du Temple, 15, 1<sup>er</sup> étage.

**A VENDRE**  
tout de suite pour cause de cessation de commerce  
**bonne forge**  
avec bonne clientèle, forces motrices et l'outillage, ainsi que l'appareil pour souder autogène.  
S'adresser sous chiffres P 4305 F à Publicitas, S. A., Fribourg.

**A VENDRE un camion**  
Martini, état neuf, roulé seulement 3500 km., charge 2200 kg.  
Prix: 14 500 fr.  
S'adresser à Oscar Porret, Saint-Aubin (Neuchâtel). 4496

**Cure de BAISINS**  
en toute saison  
Purifiant dépuratif de sang, grâce au ferment pur de ruisseau des pays chauds.  
H. BURMANN, Les Bains de la Roche, 20  
Sans rival contre: boutons, cloques, diabète, goutte, cozzémas, etc.  
Sole dépositaire pour Fribourg: Grande Pharm. Centr. Bourgnacht & Gottrau.

Contribuant à diminuer le prix de la vie, le P 10015 F 3902  
**Magasin GUIDI-RICHARD**  
à pris pour Fribourg le dépôt des **POULETS** et **CANARDS** Leyton de la Maison Manuel.  
**NOUS VENDONS: Poulets tendres, 6 fr. pièce**  
EXPEDITION

**On demande**  
sténo-dactylo connaissant français et éventuellement langue allemande pour questions commerciales: agricoles et laitières; emploi assuré; personne de confiance; références exigées; entrée 15 juin ou à convenir.  
Faire offres et conditions écrites sous chiffre P 4490 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**FAITES-VOUS HABILLER A LONDRES**  
Il n'y a aucun risque. Rien n'est plus facile.  
**CURZON BROTHERS Ltd.**  
Les plus grands tailleurs sur mesure du monde entier. Vous avez un croquis, un simple dessin, un catalogue illustré, un modèle pour prendre vos mesures, vous soumettez à la maison sans possibilité d'erreur, un costume, etc.  
Vous pouvez aussi envoyer votre ordre directement à Londres.  
La qualité et le coupe sont garanties.  
Tous nos costumes sont faits strictement sur mesure et livrés à votre domicile par colis postal en payant nous-mêmes tous les frais de port et de douane.  
Commandez sans hésiter, en serg, tweed ou worsted, fr. 50.00, 60.00, 70.00, 80.00, 90.00, 100.00, 110.00, etc. fils et rayés dans les 15 jours de la réception de l'ordre.  
Partez de suite à **CURZON BROTHERS Ltd.**  
Dept. 154, 150 et 152, City Road, LONDON, E.C. 4.  
Les prix marqués sur nos catalogues sont en francs suisses.  
ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT.

**Enchères de bétail chédail et fleuriss**  
Pour cause de fin de bail, Eugène Nicolet & SÉDEILLES  
exposera aux enchères publiques le samedi 15 mai prochain, dès 10 h. du matin, devant son domicile, tout son bétail, chédail et fleuriss, savoir:  
Bétail: 2 bons chevaux, 7 vaches reportantes ou fraîches vâles, 2 génisses de 15 mois, 2 veaux de l'hiver, 1 chevre.  
Chédail: 4 chars à pont dont 1 à 4 chevaux, 1 camion avec cadet, une caisse à purin, une faucheuse Derling, une faucheuse, une charrue Brabant, deux herbes, un traicneau, une luge double, un hache-paille, deux caisses pour le blé, un harnais neuf, une voiture neuve avec osier à patente, deux lanternes de voitures, colliers de chevaux et vaches, bâches, clochettes, boîtes à lait de 25 l., une sonde pour la météorisation des vaches, outils aratoires, etc.  
Terme pour le paiement.  
Les personnes habitant les districts contaminés par la fièvre aphteuse ne sont pas admissibles à cette vente.  
P 23816 L 4531

**Blanc Blanc Blanc**  
est mon linge avec le savon  
**„Le Coq“**  
garanti 72 % d'huile  
En vente dans toutes les bonnes épiceries

**Coupons de drap**  
Dans votre intérêt, Mesdames!  
Visitez notre magasin, vous trouverez à votre goût, et d'après votre bourse, nous avons de ravissants tissus pour vos toilettes d'été.  
**Plissé gabardine pure laine à 9 fr. 50 le mètre**  
prix introuvable nulle part ailleurs.  
**Seule la Maison „La Petite Blonde“**  
Haldimand, 8 au 1<sup>er</sup>, LAUSANNE  
Aucun frais de magasin. La maison n'a ni voyageurs, ni colporteurs.  
Envois franco contre remboursements.

**ASSURANCE CHEVALINE**  
Demandez les conditions avantageuses de la Société « La Garantie Fédérale », fondée à Paris, en 1865, concessionnaire en Suisse en 1886. Cotisations fixes. En 1919, tous les sinistres (côtes bovines et chevaux morts, abattus ou réformés) subis par les sociétaires suisses et soumis au règlement statutaire, ont été indemnisés sur la base de 60 % de l'estimation. 4532  
Direction suisse à Berne.  
J. Menwly, vétérinaire, Agent principal, Fribourg.

**RÉDACTION ADMINISTRATIVE**  
BUREAU DES ABONNEMENTS  
Imprimerie Göttsche & Fribourg (Suisse)  
Abonnement (1 an) Fr. 2.50  
Etranger 4.—  
Tous les bureaux de poste de recevoir les prix d'abonnement sont autorisés de 20 centimes l'unité de chaque poste.

**Nou**  
La or  
M. Nitti a été mis en question de procéder. Les socialistes avaient pris une motion demandant immédiatement la qu'il les postes et des télégraphes, étant d'avis que être discutée à l'occasion présentée par le gouvernement fin à l'abrogation des président du ministère confiance. A la votation 193 voix contre 112; il catholiques, les socialistes combattants et les libéraux. Il pourrait paraître étrange que le sort de son simple affaire de procédure de la séance, M. que l'on voulait sa tête des catholiques ayant de l'opposition.  
C'est à M. Meda que avait assigné la tâche de l'ancien ministre des une grande habileté. De ferme dans sa modération de la politique intérieure milieu du grand silence avait compris que l'ora sentence de mort contre M. Meda a décrit un vigoureux la crise très en ce moment l'Italie, les l'anarchie du haut en la marche rapide de la ré attitude, l'incapacité et l'abandon.  
M. Meda a conclu son rant qu'on ne pouvait pareille politique, sinon ruine.  
M. Nitti a présenté un « Les socialistes, a-t-il reprochent d'être un bou et les catholiques me du développement qu'ou organisations révolution fait en décevoir. Il faut il faut discuter à fond doit prendre position e qu'il veut et comment i désastres causés par la M. Nitti a prié les c leur motion et de ne socialistes, les avertisse taient dans leur idée de tement la question des la question de confiance ilévoir.  
Les députés catholique et ont maintenu leur celle des socialistes. Ils chute du ministère; ils être la responsabilité c rielle. Selon le Corrier leité de M. Nitti a été leur faire prendre un clair. Ayant provoqué ils se sont implicitement dre. Ils sont les arbitre est vrai, mais leur res nution est gravement e Vont-ils prendre le fin un ministère Meda; a indiqué au roi; da pris place le socialis aujourd'hui ministre d aussi d'une réincarnat avec la collaboration iques, M. Meda dit e pas accepter le pouvoir. La situation est cor pas été provoqué d' de M. Nitti avec les certains indices perm il ne sera pas facile d Une des conséquences M. Nitti, c'est que les l'anza entre l'Italie et suspendues. M. Sci affaires étrangères, est et soumis au règlement statutaire, ont été indemnités sur la base de 60 % de l'estimation. 4532  
Direction suisse à Berne.  
J. Menwly, vétérinaire, Agent principal, Fribourg.